

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

Département des Politiques Economiques
et de la Fiscalité Intérieure



PROBLEMATIQUE DE LA CROISSANCE EN ZONE UEMOA : FAITS STYLISES, OBSTACLES ET SOLUTIONS

Laurent MATHIEU

Janvier 2013

Résumé

Cet article traite de questions relatives à la croissance en zone UEMOA. Après un premier paragraphe introductif, l'analyse prend appui dans un deuxième paragraphe sur les caractéristiques des fondamentaux de la croissance au sein des grandes régions en développement avec comme objectif de comparer la zone UEMOA aux autres zones économiques de l'Afrique sub-saharienne (ASS par la suite) et à l'ASEAN. Quatre faits stylisés sont mis en évidence : (i) la divergence en termes de croissance et de développement qui existe entre l'ASS et les autres grandes régions du monde, (ii) la forte disparité des situations de croissance entre les zones économiques de l'ASS, (iii) la forte volatilité des taux de croissance des trois zones économiques de l'ASS relativement à celle beaucoup plus faible des pays industrialisés et de l'ASEAN, (iv) les difficultés de convergence des économies de l'Union tant sur le plan nominal que réel. Un troisième paragraphe aborde la question des obstacles à la croissance dans la zone UEMOA et propose un certain nombre de pistes de réflexion autour des solutions à mettre en œuvre. Trois contraintes sont soulevées : d'abord la géographie des territoires - morcellés, enclavés - qui accroissent de façon considérable les coûts en transport, infrastructures et réseaux ainsi que la contrainte démographique qui pèse sur les ressources disponibles. Ensuite, la mauvaise gouvernance des institutions publiques et

privées qui impacte sur la qualité et la stabilité de la croissance. Enfin, une contrainte de nature économique qui porte à la fois sur la faible productivité des facteurs de production et sur le faible investissement tant public mais surtout privé que l'on constate dans les Etats membres. Ces contraintes étant examinées, trois pistes de réflexion concernant les solutions à mettre en œuvre sont envisagées. Premièrement, il s'agit de réaliser un bond qualitatif et quantitatif quant à la gouvernance institutionnelle des Etats membres, tant sur le plan politique en renforçant les institutions démocratiques, que sur le plan économique et financier en améliorant la gestion publique ainsi qu'en renforçant le cadre privé des affaires. Deuxièmement, il convient de mettre en œuvre des politiques permettant de dynamiser le système productif des économies de la zone, non seulement en permettant au secteur informel de se moderniser et de passer dans le secteur formel, mais également en diversifiant les activités productives. Troisièmement, un certain nombre de propositions visant à améliorer le financement des économies de l'Union sont avancées. Un quatrième et dernier paragraphe vient conclure cet article.

Cet article est un document de travail. Il exprime les vues personnelles de l'auteur et n'engage pas la Commission de l'UEMOA.

Table des matières

I. Introduction	4
II. Faits stylisés de la croissance	8
1. Fait stylisé 1 : le retard de croissance de l'Afrique sub-saharienne	8
2. Fait stylisé 2 : le décrochage de l'UEMOA	13
3. Fait stylisé 3 : volatilité des taux de croissance en Afrique sub-saharienne	19
4. Fait stylisé 4 : difficulté de la convergence nominale et de la convergence réelle	21
4.1 <i>Etat de la convergence nominale des économies de l'UEMOA</i>	24
4.2 <i>Etat de la convergence réelle des économies de l'UEMOA</i>	25
III. Obstacles et solutions à la problématique de la croissance des Etats de l'Union	28
1. Les obstacles à la croissance	28
1.1 <i>Obstacles de nature historique, géographique et démographique</i>	28
1.2 <i>Obstacles de nature de la gouvernance</i>	36
1.3 <i>Obstacles de nature économique</i>	40
2. Un aperçu de quelques solutions	49
2.1 <i>Améliorer le cadre de la gouvernance institutionnelle</i>	50
2.2 <i>Dynamiser le système productif</i>	53
IV. Conclusion	63
ANNEXE I.1	68
ANNEXE I.2	69
ANNEXE I.3	70
ANNEXE II.1	71

I. Introduction

Existe-t-il un seul pays au monde qui peut revendiquer le fait d'avoir fait reculer la pauvreté sans une croissance forte et durable de l'activité économique ? Existe-t-il un seul pays au monde qui peut se vanter d'avoir augmenté le niveau de vie de ses concitoyens, de leur avoir permis d'accéder à des services d'éducation et de santé de meilleure qualité, de leur avoir en un mot donné l'opportunité d'un meilleur contrôle de leur vie, sans une croissance soutenue et stable dans le temps ? Pour reprendre l'expression de Rodrick dans son ouvrage « *One economics, many recipes* », [2009], c'est bien la croissance de l'activité, qui est « *le plus puissant des instruments permettant de réduire la pauvreté* ».

De fait, toute politique de lutte contre la pauvreté n'a de sens véritable que si elle est couplée avec une politique de croissance économique forte et soutenue, fondée sur l'accumulation d'actifs économiques et la répartition équitable de ceux-ci. Pour se convaincre d'une telle assertion, point n'est besoin d'avoir recours à des modèles statistiques sophistiqués ; il suffit, comme nous le rappellent Artadi et Sala-i-Martin [2003] de déployer une carte du monde et de visualiser les contrées pour lesquelles l'incidence de la pauvreté est la plus forte. La réponse est simple et sans contestation possible : ce sont les pays où la croissance de l'activité a été la plus faible.

Ainsi, au cours de ces cinquante dernières années, période qui coïncide avec les indépendances, toutes les grandes régions en développement du monde – Amérique latine, Asie de l'est, Asie du sud, Moyen Orient et Afrique du nord – ont vu leur revenu par habitant en termes réels au minimum doubler et dans le cas des pays de l'Asie de l'est être multiplié par un facteur 15. Toutes les régions, sauf une, l'Afrique sub-saharienne, dont le niveau de revenu par habitant en termes réels en 2006 atteignait celui de ... 1974. De même, alors que l'écart en termes de revenu par habitant entre les pays de l'OCDE et les pays d'Afrique sub-saharienne était d'un facteur 20 en 1960, il est passé à un facteur 40 en 2010. Enfin, l'Afrique sub-saharienne est également la seule région qui a vu le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté de 1.25 USD par jour, doubler ces trente dernières années. C'est aussi, sans surprise, la région du monde où la croissance du revenu par habitant est la plus faible depuis 1960. De fait, les espérances que portaient les peuples d'Afrique au lendemain des indépendances ne furent jusqu'aujourd'hui jamais concrétisées.

L'ASS n'est cependant pas faite d'un seul tenant. On rencontre au sein du sous-continent une grande diversité de situations entre les différentes zones économiques : la Southern African Development Community (SADC) apparaissant par exemple comme beaucoup plus

dynamique pour ce qui est de la richesse par habitant crée que la Communauté des Etats DE l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou bien encore que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). De même, au sein de la zone UEMOA, la divergence des situations économiques est bien réelle malgré dix-huit années d'intégration régionale. Ainsi, certains pays connaissant depuis la signature en janvier 1994 du Traité fondant l'UEMOA des situations de croissance relativement forte de leur richesse par habitant (Burkina Faso et Mali) - certes en partant d'un faible niveau - alors que d'autres voient leur situation se dégrader (Côte d'Ivoire et Togo). En tout état de cause, comme nous le verrons par la suite, la convergence des économies au sein de la zone UEMOA n'est pas encore actée et ce que l'on raisonne en termes de critères de convergence nominaux tels que définis par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité instauré en 1999, ou en termes de convergence réelle *i.e.* de rattrapage des niveaux de vie.

Pourtant, à la question de savoir « quelle politique économique mettre en œuvre afin de dynamiser la croissance dans nos pays en développement ? », de multiples réponses, aussi bien théoriques qu'empiriques, furent apportées au cours de ces cinquante dernières années. Les années 1940 virent par exemple Rosenstein-Rodan rendre populaire l'idée de « big push » *i.e.* l'idée que seul un volume d'investissement massif permettant d'exploiter les complémentarités entre secteurs d'activité peut sortir les pays d'une trappe à pauvreté. Plus tard, au cours des années 1950-1960, les travaux de Prebisch et Singer sur la décroissance des termes de l'échange initièrent les politiques de substitution aux importations. Devant l'échec dans la mise en œuvre de ces politiques, les années 1980 marquèrent un tournant. Qualifié de « Consensus de Washington » un ensemble de règles mises en avant par Williamson relatives à la bonne gestion macro-économique, la bonne gouvernance institutionnelle et l'orientation vers le marché furent mises en œuvre, mais ne rencontrèrent pas le succès espéré. De nouveau, au tournant des années 2000, Sachs *et al.* se firent à nouveau les avocats d'un « big push » afin de sortir les pays des trappes à pauvreté dans lesquelles ils se trouvaient enfermés. Cependant, une fois encore, ces politiques ne répondirent en rien aux attentes des pays en développement, en particulier les Etats membres de la zone UEMOA : ni la croissance durable, ni surtout la réduction de la pauvreté ne furent observés, bien au contraire.

C'est pourquoi toute analyse des obstacles puis des solutions à apporter aux faibles niveaux de croissance que connaît la zone UEMOA ne peut être établie qu'à partir d'une connaissance fine des faits empiriques qui caractérisent cette croissance et ce pour deux raisons. D'abord, parce que l'étude des trajectoires de croissance suivies par les Etats membres de la zone

UEMOA doit permettre d'anticiper sur la non-réalisation d'un certain nombre des Objectifs Millénaires du Développement (OMD) à l'horizon 2015. Ensuite, la comparaison des dynamiques de croissance entre les grandes régions en développement dans le monde (Asie de l'est, Asie du sud, Afrique sub-saharienne,...) ainsi qu'entre les différentes zones économiques de l'ASS doit nous conduire à examiner les stratégies de croissance gagnantes, *i.e.* celles qui permettent sur moyenne-longue période d'atteindre une croissance du PIB/tête forte et durable à même de réduire la pauvreté.

C'est l'objet du deuxième paragraphe que de traiter des questions relatives à ce que l'on pourrait qualifier de faits stylisés de la croissance en ASS. Quatre faits stylisés caractéristiques du sous-continent et de la sous-région sont mis en évidence. Le *premier fait stylisé* est relatif à la divergence grandissante en termes de croissance et de développement qui existe entre l'Afrique sub-saharienne et les autres grandes régions du monde, notamment l'Asie de l'est et l'Asie du sud. Alors que ces zones étaient proches en 1960 tant en termes d'indicateurs de richesse que d'indicateurs de développement humain, l'écart est depuis allé grandissant en défaveur de l'ASS. Le *deuxième fait stylisé* expose la forte disparité des situations de croissance entre les zones économiques de l'ASS, en particulier entre la zone UEMOA et les autres zones économiques qui composent l'ASS. Le *troisième fait stylisé* porte sur la comparaison entre la forte volatilité - synonyme d'instabilité - des taux de croissance des trois zones économiques de l'ASS relativement à celle beaucoup plus faible des pays industrialisés et de l'ASEAN. Le *quatrième fait stylisé* met en évidence, cette fois-ci au sein de la zone UEMOA les difficultés qu'éprouvent les pays de la zone à converger vers les normes de convergence fixées par le Pacte, ainsi que la difficile de convergence réelle entre les économies.

Un troisième paragraphe aborde la question des obstacles à la croissance dans la zone et propose un certain nombre de pistes de réflexion autour des solutions à mettre en œuvre. Pour ce qui est des obstacles à la croissance, trois catégories de contraintes sont mises en évidence. Une première contrainte renvoie à la géographie des territoires –morcellés, enclavés- qui accroissent de façon considérable les coûts en transport, infrastructures et réseaux. A cette contrainte géographique s'ajoute également le poids de la démographie, qui peut être une chance pour les Etats si la croissance est suffisamment dynamique pour fournir un emploi décent à la majorité des jeunes, ou au contraire une menace si les Etats ne parviennent à intégrer cette jeunesse dans l'activité économique. Une deuxième contrainte est relative à la gouvernance des institutions publiques et privées. L'Etat en particulier se doit de favoriser un

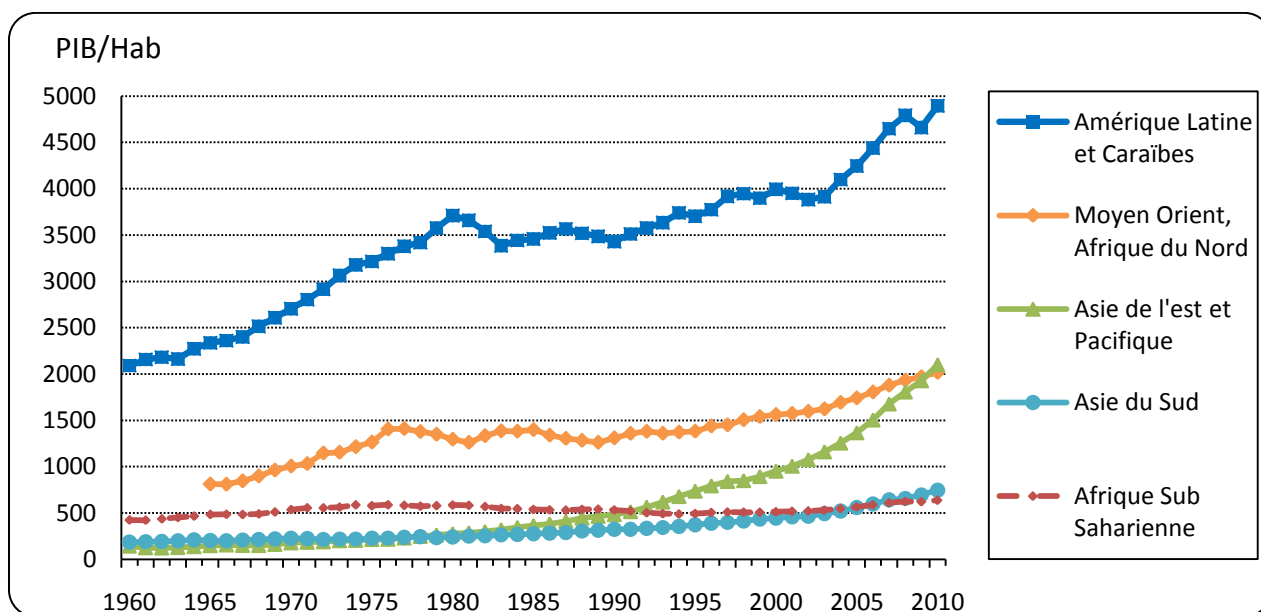
environnement propice au développement de l'activité en cherchant à promouvoir une stabilité des institutions, des règles de droit définies et appliquées, un contrôle de la corruption sans passe-droit. Or, les travaux portant sur la gouvernance mettent en évidence que la zone UEMOA connaît un retard sur cette question par rapport aux autres zones économiques du continent, ce qui pèse tant sur la qualité que sur la stabilité de la croissance. Une troisième contrainte est de nature économique et porte à la fois sur la faible productivité des facteurs de production et sur le faible investissement tant public mais surtout privé que l'on constate dans les Etats membres. La faible productivité des facteurs de productions a son origine pour ce qui est du facteur travail dans la faible qualité des biens publics éducation et santé mis à la disposition des populations et pour ce qui est du facteur capital dans les coûts élevés relativement à des rendements faibles. Pour ce qui est des niveaux d'investissement insuffisants, deux explications semblent prévaloir. D'abord, tant l'épargne domestique que l'épargne extérieure de l'Union sont très en deçà de ce que connaissent les autres zones économiques du continent ou l'ASEAN et ne permettent pas de satisfaire les besoins de financement de l'économie. Ensuite, et ceci est à relier à l'insuffisance de l'épargne, l'intermédiation financière est défailante dans la mesure où elle n'est ni inclusive de l'ensemble de la population –seuls 5% des ménages sont bancarisés- ni inclusive de la plupart des PME/TPE qui ne parviennent à trouver de financement autre que de l'auto-financement. Ces contraintes étant examinées, trois pistes de réflexion concernant les solutions à mettre en œuvre sont envisagées. D'abord, il s'agit de réaliser un bond qualitatif et quantitatif quant à la gouvernance institutionnelle des Etats membres, tant sur le plan politique en renforçant les institutions démocratiques, que sur le plan économique et financier en améliorant la gestion publique ainsi qu'en renforçant le cadre privé des affaires. Ensuite, il convient de mettre en œuvre des politiques permettant de dynamiser le système productif des économies de la zone, non seulement en permettant au secteur informel de se moderniser et de passer dans le secteur formel, mais également en diversifiant les activités productives. Enfin, un certain nombre de solutions visant à améliorer le financement des économies de l'Union sont explorées.

II. Faits stylisés de la croissance

1. Fait stylisé 1 : le retard de croissance de l'Afrique sub-saharienne

La Figure 1 illustre ce que nous notions en introduction, à savoir la divergence grandissante en termes de croissance du PIB/hab entre l'ASS et les autres grandes régions en développement du monde¹. Alors que le PIB/tête de la zone Asie de l'est représentait le tiers du PIB/hab de la zone ASS en 1960, il devenait en 2010 le triple de celui de l'ASS. De même, le PIB/hab de l'Asie du sud était de plus de la moitié inférieur à celui de l'ASS en 1960. En 2010, il est devenu plus élevé que le PIB/hab de l'ASS. Enfin, on constate que ce n'est qu'en 2006 que le PIB/hab de l'ASS a retrouvé le niveau qui était le sien en 1974 : trente années de croissance économique faible et non pérenne accompagnée d'une forte croissance démographique ont donc conduit à une dégradation du niveau de vie des populations dans la région ASS².

Figure 1: PIB/hab réel par régions (en USD, prix base 2000)



Source : World Development Indicators (WDI), Banque mondiale, calculs de l'auteur

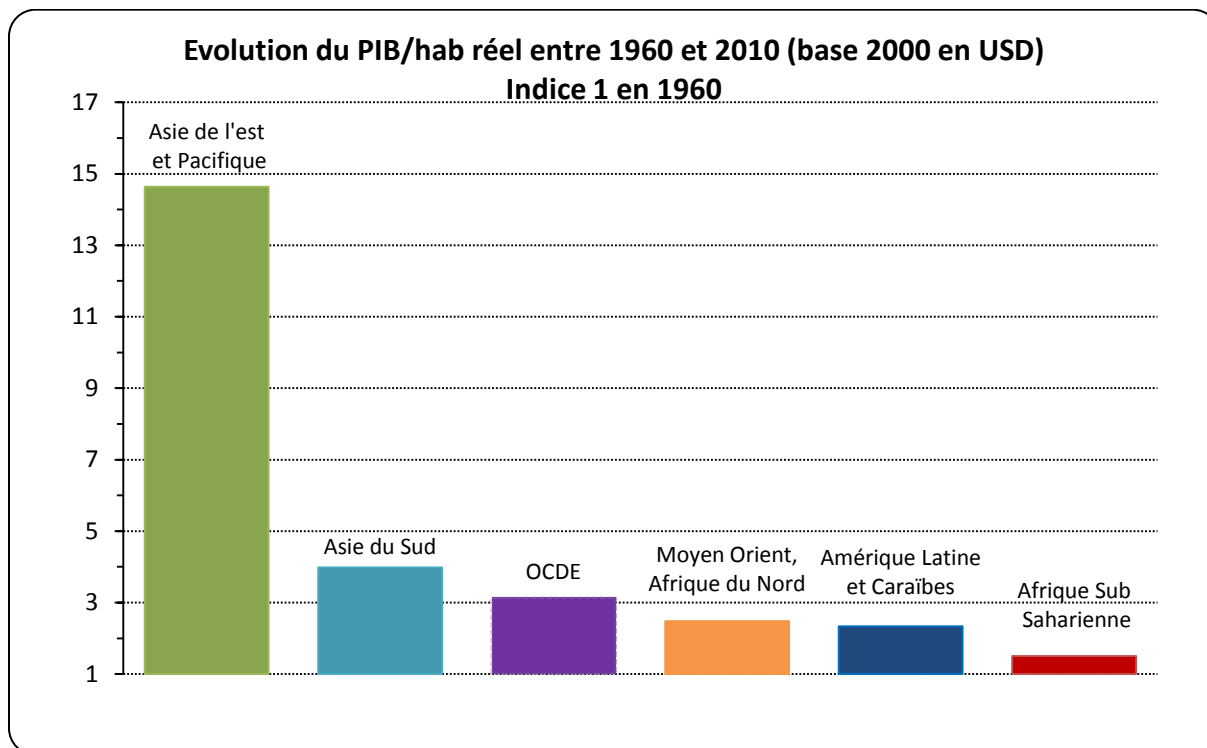
La Figure 2 et le Tableau 1 illustrent à leur manière la divergence de croissance dans le niveau du PIB/hab selon les grandes régions en développement du monde. A partir du graphique, on constate que le niveau du PIB/hab des pays appartenant à la région Asie de l'est et Pacifique a

¹ Les données sont issues des World Development Indicators publiés par la Banque mondiale. Nous avons retenu pour chacune des régions uniquement les pays en développement, à l'exclusion des pays riches, selon la classification adoptée par la Banque. A titre d'exemple, la région Asie de l'est et Pacifique ne comprend ni le Japon, ni Singapour.

² Des commentaires identiques s'appliquent si l'on étudie les données à prix constant corrigées de la PPA. Cf. Annexe I.1 pour les graphiques.

été multiplié par un facteur quinze sur la période 1960-2010. Dans le même temps, la région ASS a dans son ensemble vu le PIB/hab ne croître que d'un facteur inférieur à deux (1.5).

Figure 2: PIB/hab réel par régions entre 1960 et 2010 (en USD, prix base 2000)



Source : World Development Indicators (WDI), Banque mondiale, calculs de l'auteur

Le Tableau 1 décompose le taux de croissance du PIB/hab par régions sur différentes sous-périodes. On observe que sur l'ensemble de la période 1960-2010, l'ASS a vu le taux de croissance du PIB/hab être de seulement 0.84% en moyenne annuelle alors que dans le même temps les pays de l'OCDE connaissaient une croissance de leur PIB/hab de 2.33%, les pays d'Asie du sud une croissance de 2.84% et les pays d'Asie de l'est une croissance de 5.60% en moyenne annuelle. Les décennies 80 et 90 ont vu de fait l'ASS connaître des taux de croissance du PIB/hab négatifs, la décennie 2000 renouant avec les taux de croissance des années 60. Cette « performance » reste cependant très en deçà de celles de l'Asie du sud avec un différentiel de croissance de trois points et plus encore avec l'Asie de l'est avec un différentiel de cinq points.

Afin de compléter ce constat, on peut noter toujours d'après les données des World Development Indicators de la Banque mondiale, que le rapport entre le niveau du PIB/hab en termes réels des pays de l'OCDE et le niveau du PIB/hab des pays d'ASS est passé d'un

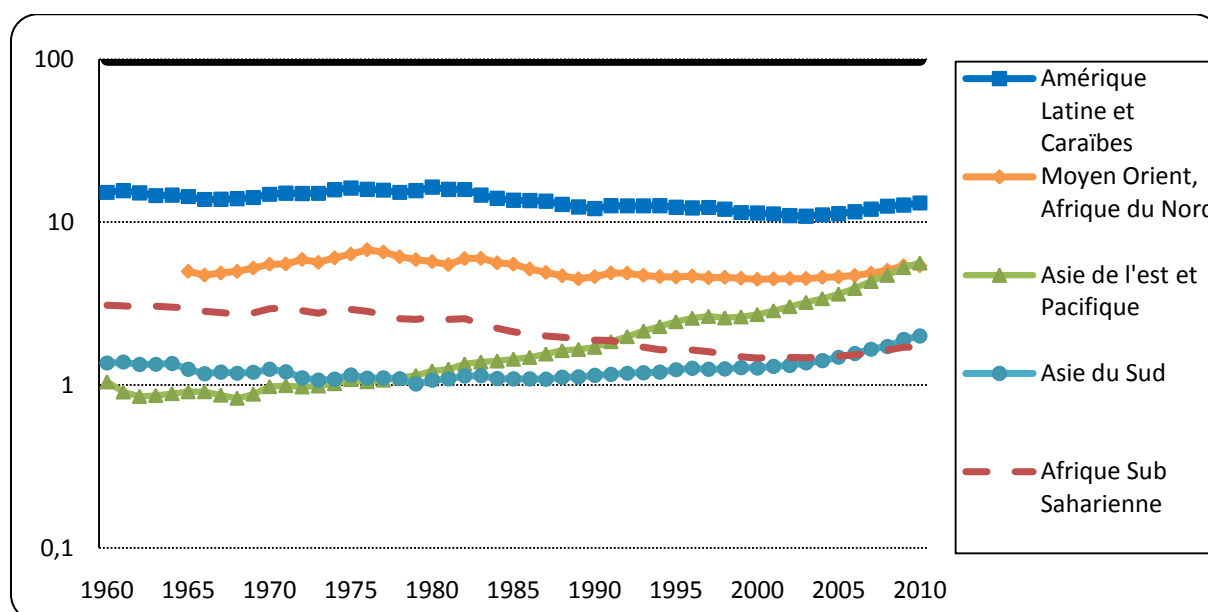
facteur 20 en 1960 à un facteur 40 en 2010. De même, sur les 10 pays les plus pauvres de la planète en termes de PIB/hab (données 2010), neuf pays faisaient parti de l'ASS.

Tableau 1: Taux de croissance du PIB/hab par régions

	1960-2010	1960's	1970's	1980's	1990's	2000's
Afrique sub-saharienne	0.84	2.40	0.90	-0.95	-0.36	2.22
Amérique latine et Caraïbes	1.74	2.62	3.22	-0.76	1.55	2.10
Asie de l'Est et Pacifique	5.60	2.42	4.51	5.74	7.06	8.25
Asie du Sud	2.84	2.00	0.65	3.00	3.22	5.31
Moyen Orient et Afrique du Nord	1.87	NA	2.68	0.16	1.79	2.59
OCDE	2.33	4.04	2.53	2.45	1.82	0.79

Source : WDI, calculs de l'auteur

Cette idée de décrochage relatif de la zone ASS relativement aux autres régions du monde se trouve également illustrée par la Figure 3. Le graphique représente l'évolution temporelle du PIB/hab réel par grandes régions en % du PIB/hab réel des Etats-Unis et ce afin de vérifier s'il y a ou non un phénomène de rattrapage des économies les plus pauvres vers les économies plus riches. Trois remarques peuvent être formulées. Premièrement, on observe que les régions Amérique Latine et Caraïbes et Moyen-Orient et Afrique du Nord voient l'écart en termes de PIB/hab se maintenir avec les Etats-Unis : ceci signifie que les taux de croissance des PIB/hab de ces régions et de celui des Etats-Unis sont proches. Dès lors, il ne peut y avoir de phénomène de rattrapage. Deuxièmement, les deux régions que sont l'Asie de l'est et l'Asie du sud voient leur PIB/hab rattraper le niveau du PIB/hab des régions Amérique Latine et Caraïbes et Moyen-Orient et Afrique du Nord. L'effet est particulièrement spectaculaire pour l'Asie de l'est puisque son PIB/hab est passé d'un rapport de un pour huit avec le PIB/hab de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord en 1960 à un rapport de un pour un aujourd'hui. Troisièmement, l'ASS se distingue encore une fois par sa lente divergence, ininterrompue depuis le milieu des années 1970, apparaissant aujourd'hui comme étant la région du monde ayant le PIB/hab le plus faible.

Figure 3: PIB/hab par régions en % du PIB/hab des Etats-Unis (USD, prix base 2000)

Source : World Development Indicators (WDI), Banque mondiale, calculs de l'auteur

Les données sur l'extrême pauvreté contenues dans le Tableau 2 illustrent également cette tendance. On constate ainsi que le pourcentage de la population en deçà du seuil d'extrême pauvreté de 1.25\$/jour connaît une forte baisse pour les deux régions les plus peuplées du monde : on passe pour l'Asie du sud de 61% à moins de 40% de la population en deçà du seuil de pauvreté et la chute est encore plus spectaculaire pour l'Asie de l'est qui passe de 77% à 14% de la population sous le seuil. Dans le même temps, l'ASS connaissait une modeste variation à la baisse puisque le taux passait de 51.4% en 1981 à 47.5% de la population en 2008.

Tableau 2: Seuil de pauvreté à 1.25\$/jour par régions (%)

Pourcentage de la population vivant avec moins de 1.25\$/jour (%)			
	1981	1996	2008
Afrique sub-saharienne	51.4	58.1	47.5
Amérique latine et Caraïbes	11.9	11.1	6.5
Asie de l'est et Pacifique	77.2	35.9	14.3
Asie du sud	61.1	48.6	36
Moyen Orient et Afrique du Nord	9.6	4.8	2.7

Source : WDI, Banque mondiale, calculs de l'auteur

Cependant, ce que ne souligne pas les données exprimées en pourcentage, c'est bien que compte tenu du croît démographique en ASS on assiste à un quasi doublement du nombre de

personnes en deçà du seuil de 1.25\$/jour, alors que dans le même temps l'Asie de l'est voyait la part de sa population touchée par l'extrême pauvreté être réduite d'un facteur trois et que l'Asie du Sud connaissait une progression insignifiante du nombre de pauvres (0.5%) (cf. Tableau 3).

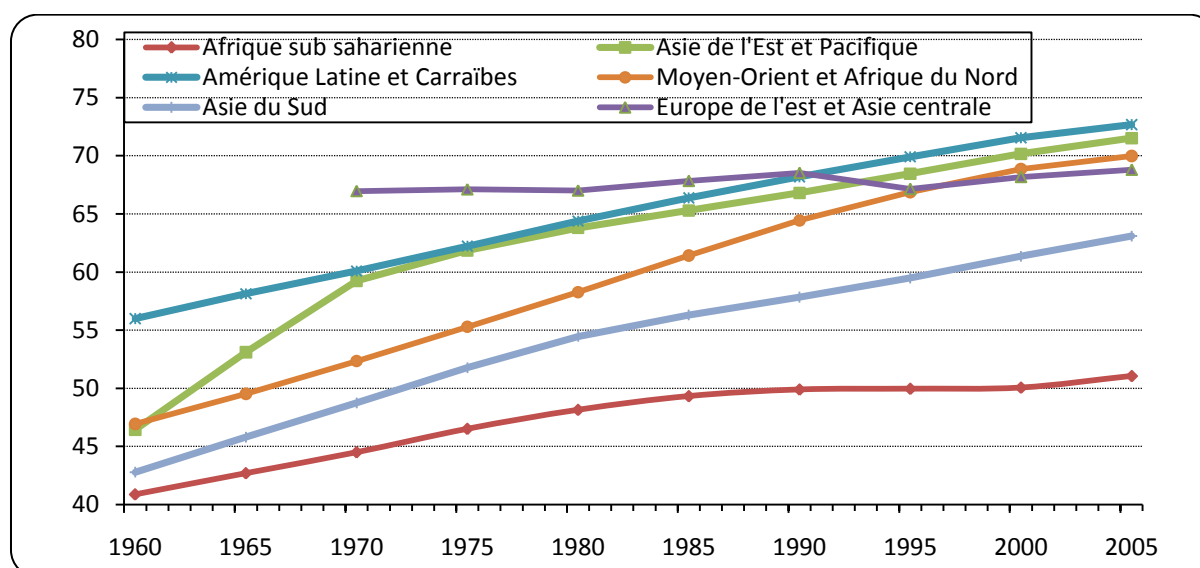
Tableau 3: Seuil de pauvreté à 1.25\$/jour par régions (millions de personnes)

Nombre de personnes vivant avec moins de 1.25\$/jour (millions)			
	1981	1996	2008
Afrique sub-saharienne	204	349	386
Amérique latine et Caraïbes	43	53	37
Asie de l'est et Pacifique	1067	623	277
Asie du sud	568	630	571
Moyen Orient et Afrique du Nord	16	12	8
Total	1900	1669	1279

Source : WDI, Banque mondiale, calculs de l'auteur

Le même constat de décrochage de la région ASS relativement aux autres régions peut être fait sur un certain nombre d'autres indicateurs retenus par le PNUD pour le calcul des OMD. Ainsi, pour le critère « Espérance de vie à la naissance », on observe sur la Figure 4 que toutes les régions convergent vers une valeur d'espérance de vie qui est proche, à l'exception de l'ASS. Alors qu'en 1960 l'écart sur ce critère était de moins de cinq années entre les données d'Asie de l'est et d'ASS, il a atteint plus de vingt ans en 2005.

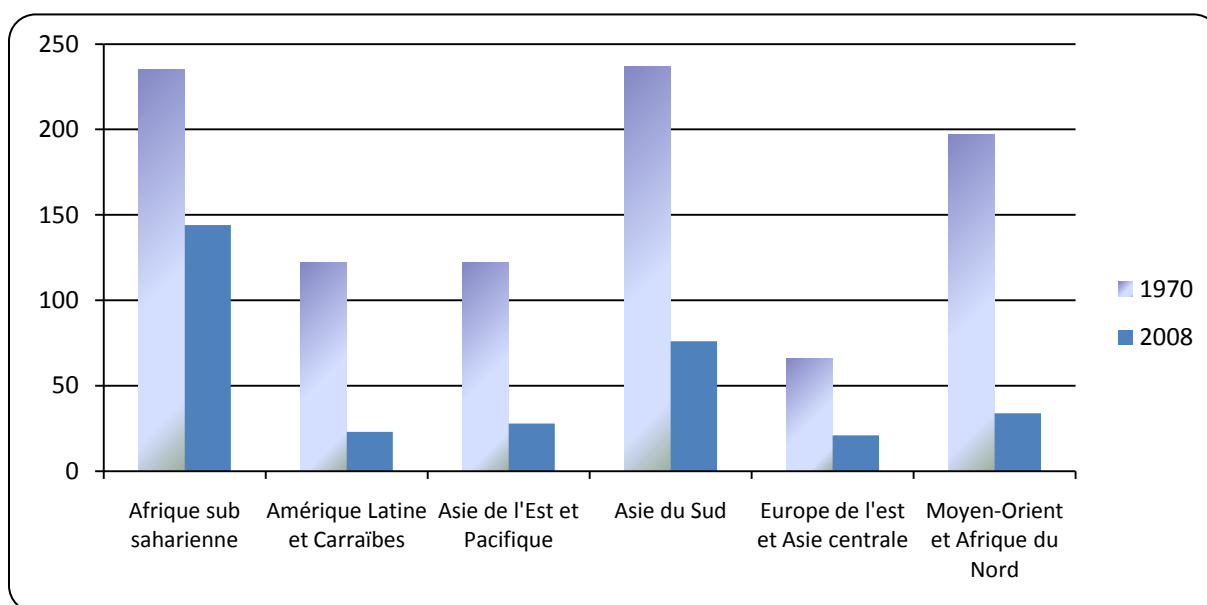
Figure 4: Espérance de vie à la naissance par zones géographiques



Source : WDI, Banque mondiale, calculs de l'auteur

De même, pour ce qui est du critère « Taux de mortalité des moins de cinq ans », il est frappant de constater que toutes les régions du monde ont vu sur ces quarante dernières années ce taux être divisé par un facteur compris entre 3 et 5 alors que pour l'ASS cette réduction n'était que d'un facteur 1.6. C'est d'ailleurs l'ASS qui continue à exhiber le taux de mortalité des moins de cinq ans le plus élevé en comparaison des autres régions du monde.

Figure 5: Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances)

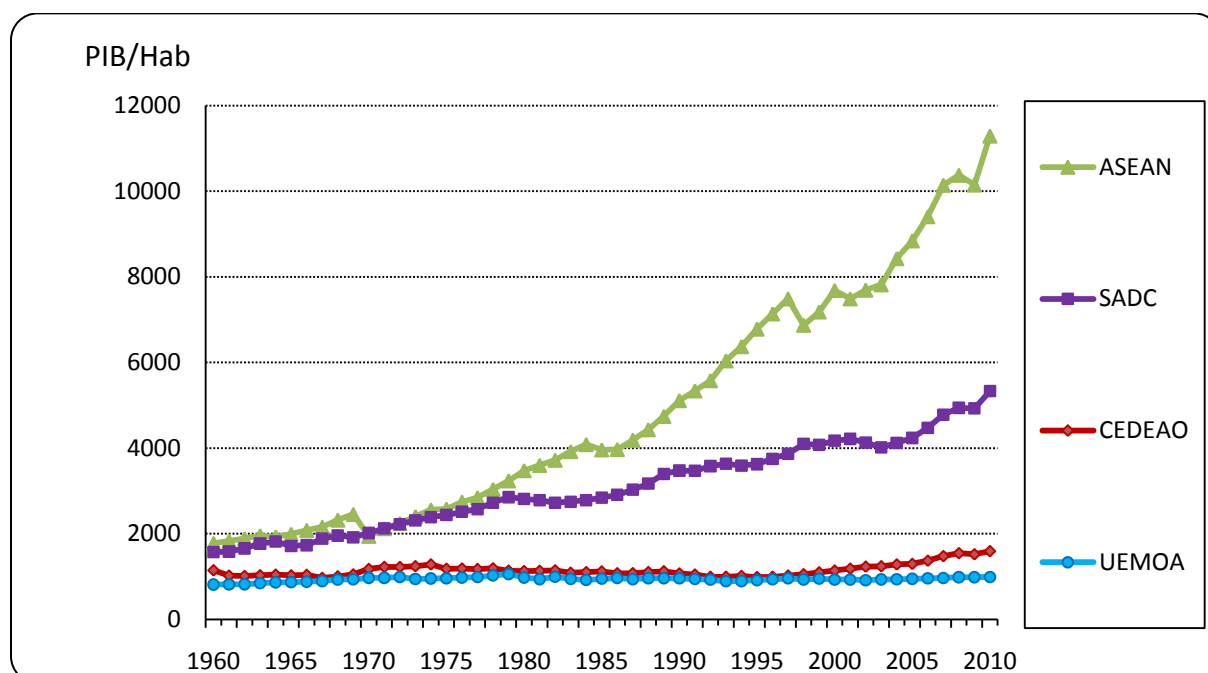


Source : WDI, Banque mondiale, calculs de l'auteur

2. Fait stylisé 2 : le décrochage de l'UEMOA

Le deuxième fait stylisé s'intéresse à comparer les performances en termes de croissance et d'autres indicateurs des OMD de trois zones économiques de l'ASS choisies pour la disponibilité de leurs données et de la zone ASEAN qui pourrait être considérée comme notre « benchmark ». Le choix de l'ASEAN vient de ce que le niveau de développement en termes de PIB/hab de cette région et des régions économiques d'ASS retenues pour l'analyse était comparable au début des années soixante. Comme l'illustre la Figure 6, la performance de l'UEMOA en termes de croissance du PIB/hab tend à diverger de celle des principales zones de l'ASS. De la même façon, la SADC qui est la zone économique la plus dynamique au sein de l'ASS est loin de l'ASEAN en termes de performance du PIB/hab.

Figure 6: PIB/hab réel par zones économiques (base 2005, PPA, dollars internationaux)

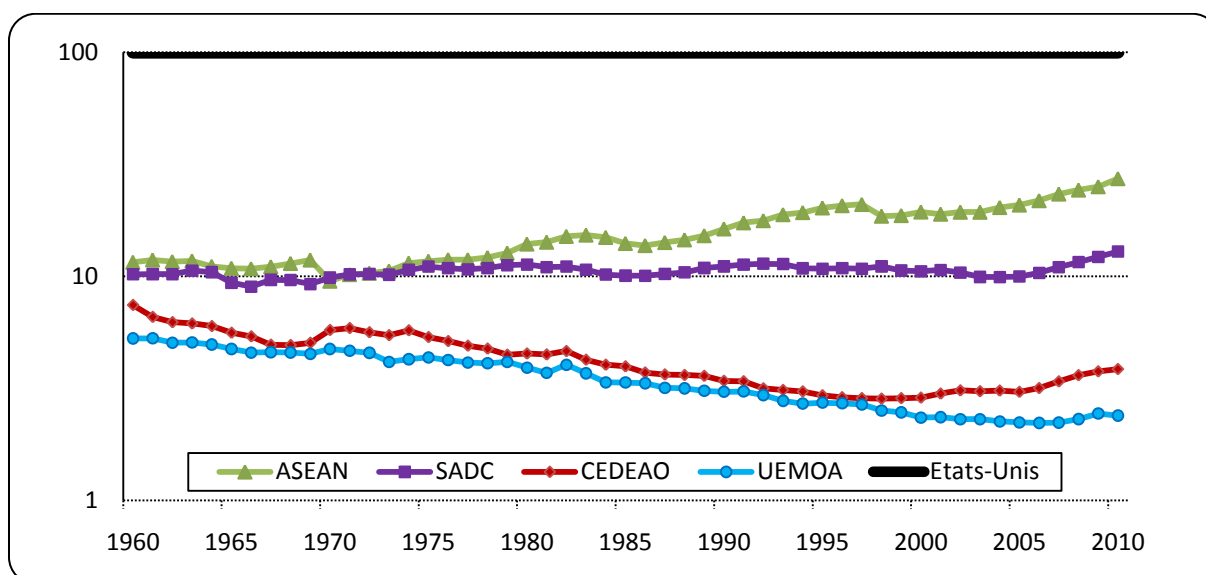


Source : Penn World Table 7.1, calculs de l'auteur

Une autre façon d'illustrer cette absence de convergence de la zone UEMOA relativement aux deux autres zones économiques de l'ASS ainsi qu'à l'ASEAN se traduit au travers la Figure 7. On constate en observant ce graphique que :

- L'ASEAN converge vers le niveau de PIB/hab des Etats-Unis - même si l'écart est encore important - pratiquement sans interruption depuis son décollage dans les années 70. Seules deux périodes de ralentissement au milieu des années 1980 et suite à la crise de financement des années 97-98 ont perturbées temporairement la trajectoire de croissance.
- La SADC maintient le même écart en termes de PIB/hab avec les Etats-Unis, autrement dit le rythme de croissance est identique.
- La CEDEAO après une divergence ininterrompue depuis 1960, connaît depuis le début des années 2000 un rattrapage sensible.
- Enfin, l'UEMOA est la seule zone qui connaît une divergence continue vis-à-vis du niveau de PIB/hab des E.U.

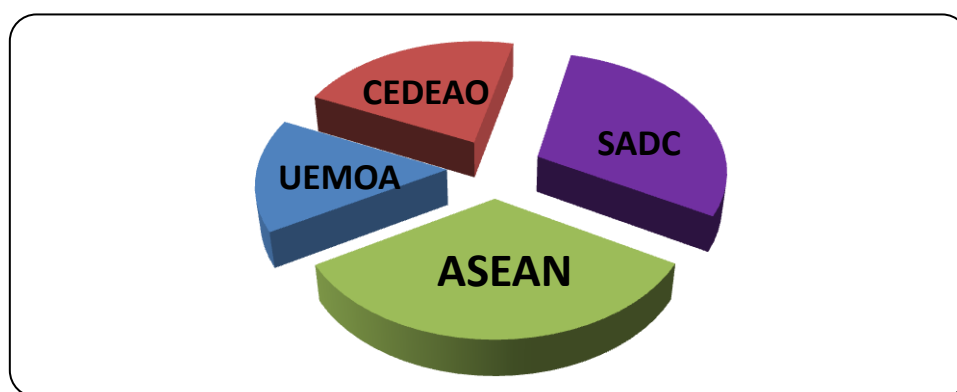
Figure 7: PIB/hab par zones en % du PIB/hab des USA (base 2005, PPA, dollars internationaux)



Source : Penn World Table 7.1, calculs de l'auteur

Ce phénomène de divergence croissante est d'autant plus remarquable qu'il peut être daté du début des années 1970. Jusqu'à cette date, les niveaux de PIB/hab des différentes zones étaient très proches comme l'illustre la Figure 8. Ainsi, en 1960 le PIB/hab de l'ASEAN représentait 1,1 fois celui de la SADC, 1,5 fois celui de la CEDEAO³ et 2 fois celui de l'UEMOA.

Figure 8: Part comparée des PIB/hab réel par zones économiques, 1960 (base 2005, PPA, dollars internationaux)

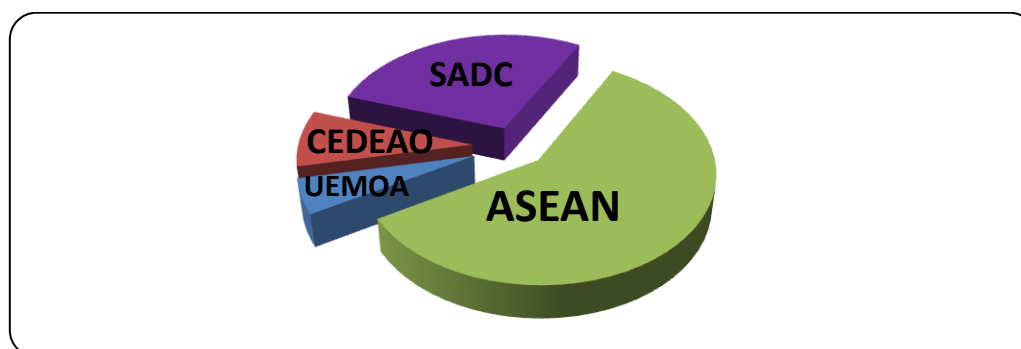


Source : Penn World Table 7.1, calculs de l'auteur

En 2010, l'écart entre les zones est devenu considérable : le PIB/hab de l'ASEAN représente 2 fois celui de la SADC, plus de 7 fois celui de la CEDEAO, et plus de 11 fois celui de l'UEMOA (Figure 9).

³ La zone CEDEAO comprend ici tous les pays hors UEMOA.

Figure 9: Part comparée des PIB/hab réel par zones économiques, 2010
(base 2005, PPA, dollars internationaux)



Source : Penn World Table 7.1, calculs de l'auteur

Une autre lecture de la Figure 6 est résumée dans le Tableau 4 ci-dessous. On constate que le différentiel des taux de croissance du PIB/hab entre la zone UEMOA, les autres zones économiques du sous-continent ainsi que les zones ASEAN et OCDE va en s'accroissant au cours du temps. En moyenne annuelle sur ce demi-siècle, l'écart des taux de croissance entre les pays de l'UEMOA et ceux de la SADC s'élève à un point et demi, à près de deux points avec les pays de l'OCDE pour culminer à plus de trois points avec les pays de l'ASEAN. Les chiffres de différentiel de croissance sur la dernière décennie sont encore plus édifiants : près de deux points et demi de croissance en moyenne annuelle séparent les économies de l'UEMOA de celles de la SADC, trois points de différentiel de croissance avec la CEDEAO et quatre points avec l'ASEAN.

Tableau 4: Taux de croissance du PIB/hab⁴ par zones économiques

	1960-2010	1960's	1970's	1980's	1990's	2000's
UEMOA	0.56	1.51	1.53	-0.67	0.13	0.43
CEDEAO hors UEMOA	0.74	0.40	0.94	-0.11	-0.16	3.33
SADC	2.00	2.83	2.95	0.53	0.40	2.97
ASEAN ⁵	3.72	3.22	3.82	3.20	3.66	4.34
OCDE ⁶	2.46	452	2.80	2.05	2.05	1.16

Source : Penn World Table 7.1 et calculs de l'auteur

⁴ Taux de croissance du PIB/hab réel en données PPA, base 2005 (source Penn World Tables 7.1).

⁵ A l'exclusion de la Birmanie et de Brunei.

⁶ OCDE à l'exclusion de Chili, Corée, Hongrie, Islande, Luxembourg, Mexique, Pologne, République Slovaque, République Tchèque, Turquie.

On peut procéder au même exercice de comparaison entre les zones économiques de l'ASS que celui réalisé précédemment au niveau des régions mondiales en se basant sur une sélection de critères choisis parmi ceux des OMD.

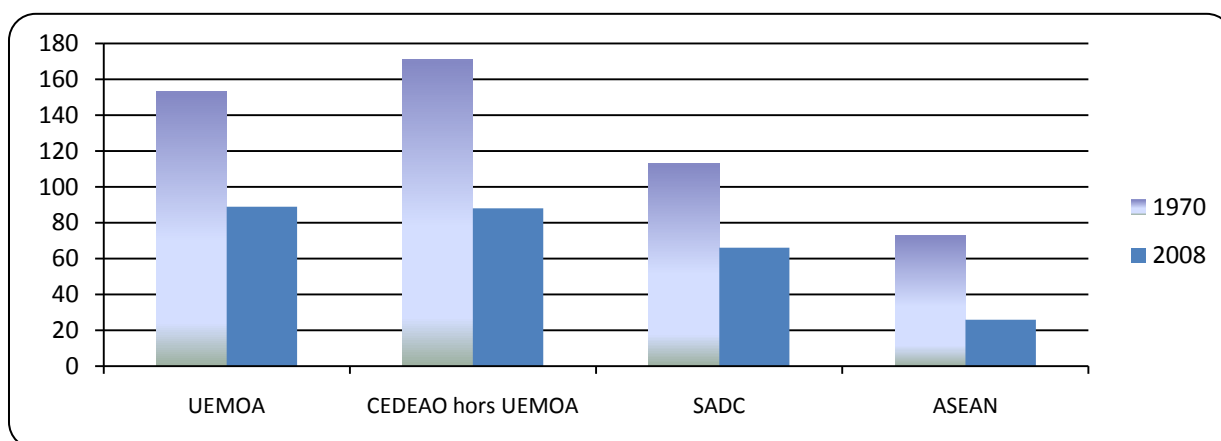
Pour le critère relatif au nombre de personnes sous les seuils de 1.25\$/jour et 2\$/jour, soit le critère d'extrême pauvreté, la situation au sein de l'ASS est résumée dans le Tableau 5 ci-dessous. On constate que la zone UEMOA voit le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté de 1.25\$/jour être légèrement inférieur à la moyenne de l'ASS (51% de la population en 2005, cf. Tableau 2). Ce pourcentage est également inférieur à celui des deux autres zones économiques du sous-continent. En revanche, il est plus du double de celui de la zone ASEAN. Pour ce qui est du seuil de 2\$/jour, les trois zones économiques de l'ASS sont comparables, mais les pourcentages de population sous le seuil de 2\$/jour restent près du double de ceux de la zone ASEAN.

Tableau 5: Seuil de pauvreté en % de la population par zones économiques (2003)

	Seuils de pauvreté en % de la population	
	1.25\$/jour	2\$/jour
UEMOA	48	78
CEDEAO hors UEMOA	51	73
SADC	61	78
ASEAN	19	40

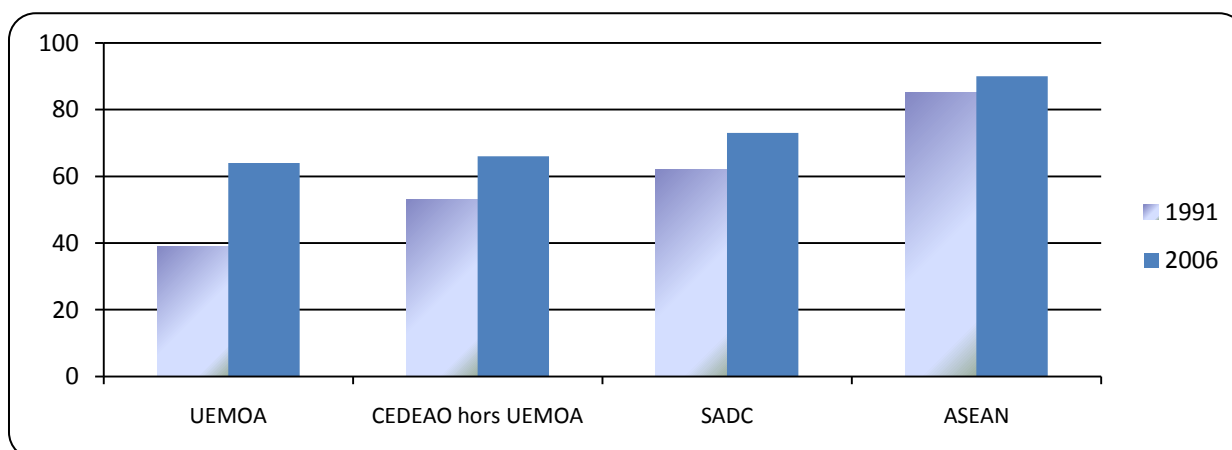
Source : WDI, calculs de l'auteur

Concernant le critère relatif au « Taux de mortalité infantile », on observe sur la Figure 10 une baisse importante, comprise entre 42% et 48% pour les trois zones économiques du sous-continent, mais c'est encore une fois l'ASEAN qui connaît la baisse la plus forte avec une réduction du taux de mortalité infantile de 64% sur ces quarante dernières années. De fait, le taux de mortalité infantile des trois zones d'ASS est en 2008 de deux à trois fois plus élevé que celui de l'ASEAN.

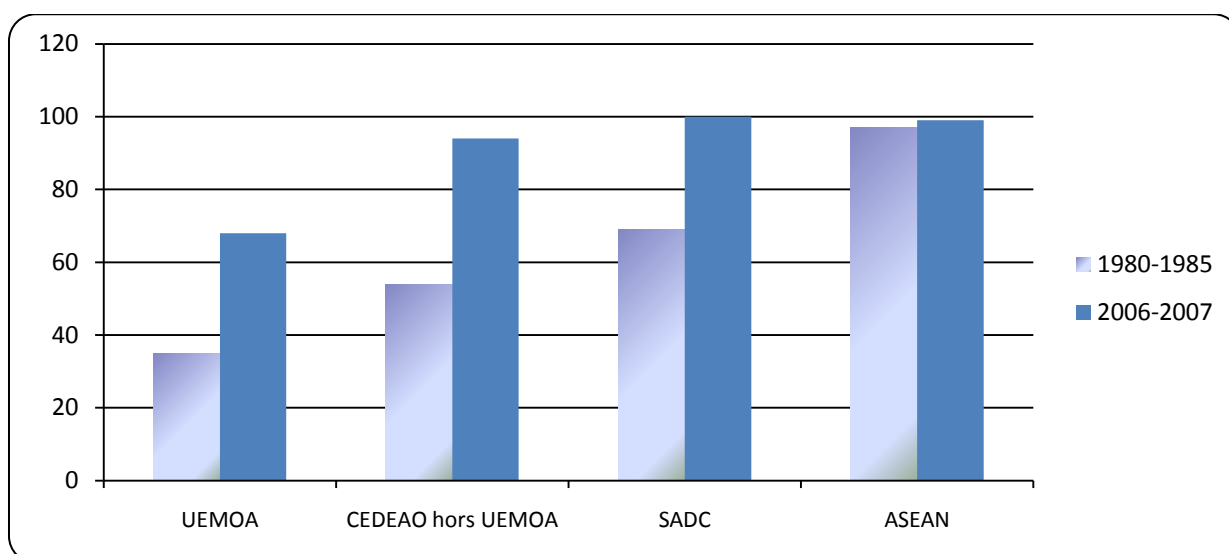
Figure 10: Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)

Source : WDI, calculs de l'auteur

Des commentaires similaires peuvent être énoncés pour ce qui concerne les critères relatifs au «Taux net de scolarisation dans le primaire » (cf. Figure 11) et au « Ratio des jeunes femmes alphabètes aux jeunes hommes alphabètes » (cf. Figure 12). On constate que certes, l'UEMOA voit ces critères s'améliorer sur les périodes considérées, mais elle reste toujours en retard par rapport à la CEDEAO et à la SADC et loin derrière les performances de l'ASEAN.

Figure 11: Taux net de scolarisation dans le primaire (%)

Source : WDI, calculs de l'auteur

Figure 12: Ratio des jeunes femmes alphabètes aux jeunes hommes alphabètes (%)

Source : WDI, calculs de l'auteur

Un dernier tableau portant sur les objectifs 5, 6 et 7 des OMD illustre un certain contraste de la situation sanitaire de l'UEMOA par rapport aux autres zones. En effet, on constate que pour les critères relatifs au « Taux de prévalence du VIH » ou à l'« Incidence de la tuberculose », la zone UEMOA est proche des bons résultats de la zone ASEAN. En revanche, pour les « Taux de mortalité maternelle » ou la « Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée » les résultats sont plus décevants.

Tableau 6: Indicateurs OMD par régions économiques

	Mortalité maternelle (pour 100.000 pers)	Prévalence du VIH (% pop)	Incidence de la Tuberculose (pour 100.000 pers)	Population ayant accès à une source d'eau améliorée (%)
UEMOA	964	1.89	269	64
CEDEAO hors UEMOA	967	1.82	294	67
SADC	703	14	527	71
ASEAN	273	0.54	200	85

Source : WDI, calculs de l'auteur

3. Fait stylisé 3 : volatilité des taux de croissance en Afrique sub-saharienne

Le *troisième fait stylisé* porte sur la grande volatilité des taux de croissance des trois zones économiques de l'ASS relativement à celles des pays industrialisés et de l'ASEAN. La volatilité du taux de croissance de la série du PIB est calculée pour un pays, comme l'écart-

type du taux de croissance sur la période considérée. On calcule ensuite la médiane des écarts-types pour l'ensemble des pays d'une zone. On a également calculé un indicateur de volatilité comme la différence entre le taux de croissance et un filtre obtenu par la méthode de Baxter et King. Les chiffres de volatilité selon cette dernière méthode sont revus à la baisse d'environ 1 point pour toutes les séries (données disponibles auprès de l'auteur).

Comme on peut le constater à la lecture du Tableau 7, ce sont les pays de l'OCDE qui connaissent en moyenne sur ce demi-siècle la volatilité de leur taux de croissance la plus faible avec une valeur de 2.60. Viennent ensuite les pays membres de l'ASEAN avec une volatilité d'un point et demi supérieure à celle des pays de l'OCDE. Les pays de la zone UEMOA ont pour leur part une volatilité d'un point et demi supérieure au-delà de celle des pays de l'ASEAN et trois points au dessus de celle des pays de l'OCDE. Les zones CEDEAO et SADC connaissent quant à elles une volatilité plus élevée d'environ un point par rapport à la zone UEMOA. On peut également remarquer que cette volatilité tend à diminuer au cours du temps quel que soient les zones. Ainsi, la volatilité culminait pour la zone UEMOA à 7 dans les années 1980, conséquence des chocs sur les prix des matières premières, pour retomber aujourd'hui à 2.30.

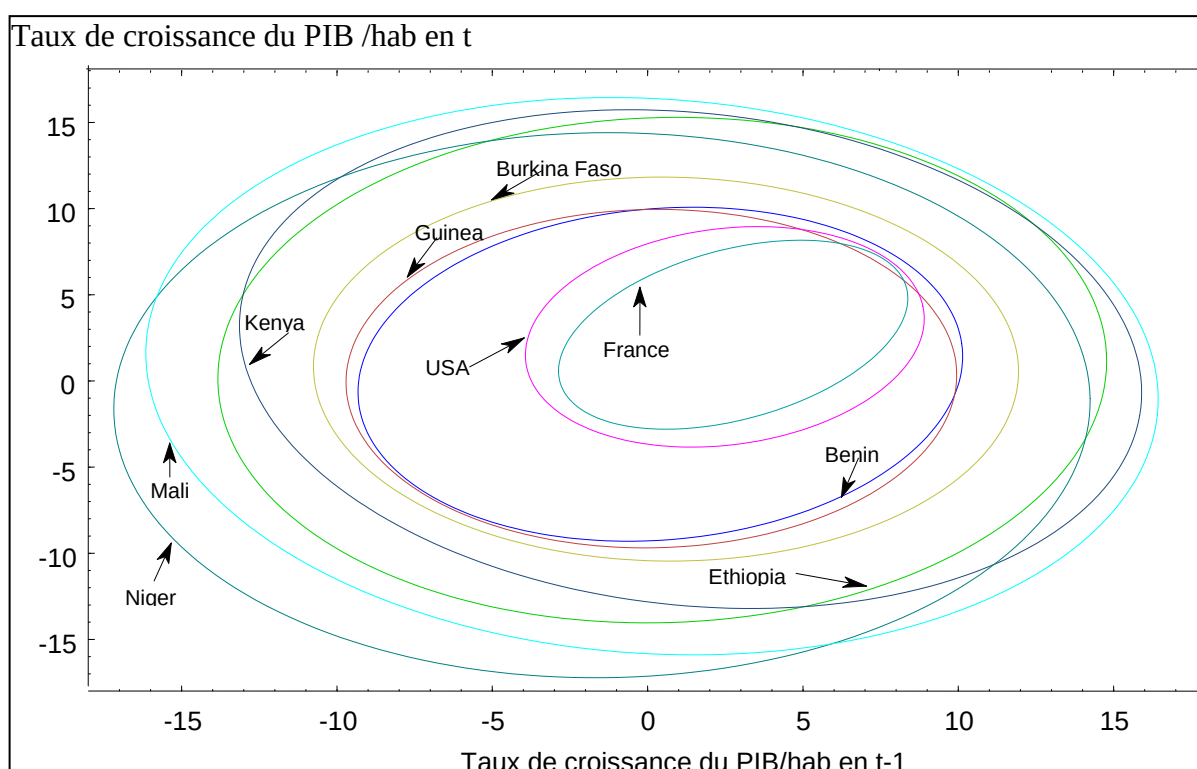
Tableau 7: Mesures de volatilité du PIB⁷

	1960-2010	1960's	1970's	1980's	1990's	2000's
UEMOA	5.50	5.56	6.30	7.00	3.86	2.30
CEDEAO hors UEMOA	6.89	8.56	7.70	5.41	4.41	4.03
SADC	6.80	6.44	4.86	5.43	4.11	5.23
ASEAN	4.17	1.68	3.58	3.77	3.90	1.99
Pays OCDE	2.60	1.87	2.85	2.18	1.80	2.57

Source : Penn world tables 7.1 et calculs de l'auteur

La Figure 13 ci-dessous est une autre illustration des données chiffrées du tableau précédent lorsque l'on détaille la volatilité du taux de croissance par pays. On s'aperçoit des écarts considérables qui peuvent exister entre les deux pays industrialisés représentés, les Etats-Unis et la France et un échantillon de pays d'ASS.

⁷ On calcule l'écart-type du taux de croissance pour chaque pays, puis on prend la médiane des différents écarts-types comme valeur de volatilité pour la zone économique considérée.

Figure 13: Ellipses de confiance des taux de croissance du PIB/hab

Source : Geronimi *et. al* [2007]

A l'évidence, les causes d'une telle volatilité de la croissance dans les pays des zones économiques d'ASS sont à rechercher dans la structure de leurs économies, qui ont pour caractéristiques d'être fortement dépendantes des matières premières, ces dernières voyant de plus leurs cours fluctuer de façon particulièrement ample et imprévisible au cours du temps.

4. Fait stylisé 4 : difficulté de la convergence nominale et de la convergence réelle

Comme le souligne Pisani-Ferry [1994], « *la convergence est un objectif cardinal* » de toute Union économique et monétaire. Ainsi, les Etats qui adhèrent à une Union ont pour objectif de converger, *i.e.* de faire en sorte que les performances des économies les moins avancées soient telles qu'elles leur permettent de rattraper les économies les plus avancées. Le *quatrième fait stylisé* concerne à cet égard, la difficulté qu'éprouvent les économies de la zone UEMOA à converger, que cette convergence soit nominale ou réelle. S'il existe plusieurs notions de convergence -convergence nominale, convergence réelle, convergence structurelle- toutes cependant ont pour sens l'idée de rapprochement soit d'un pays vers un groupe de pays, soit vers des normes de référence appelées critères de convergence.

Ainsi, pour ce qui est de la convergence nominale, il s'agit de juger au travers un certain nombre d'indicateurs nominaux, « *du rapprochement dans le temps des performances des*

politiques économiques au regard de la stabilité macro-économique ». La convergence réelle pour sa part donne sens à l'idée de rapprochement, d'homogénéisation des niveaux de vie des populations au sein de différents pays. Si le niveau de PIB/hab est souvent utilisé pour mesurer l'effectivité de cette convergence réelle, d'autres indicateurs tels l'Indicateur de Développement Humain, le niveau de pauvreté (% de la population sous le seuil de 1.25 USD/jour), le nombre de médecins pour 10.000 habitants...peuvent également être utilisés. La convergence structurelle enfin considère le rapprochement des pays selon les conditions liées au système productif. Des indicateurs tels le niveau de chômage, la répartition de la valeur ajoutée selon le secteur d'activité, le degré de contestabilité de certains secteurs productifs...peuvent être mobilisés.

Dans le sens qu'en donnent les traités communautaires (U.E., UEMOA, CEDEAO) - à tout le moins dans l'étalonnage de cette convergence - il est plutôt fait référence à la convergence nominale d'une économie *i.e.* à une convergence au regard de critères portant sur les performances macroéconomiques. Ainsi, on retrouve aussi bien dans le Traité instituant l'UEMOA, notamment en son article 65 ou dans l'acte additionnel N°04/99 portant création du « *Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité* » entre les Etats membres de la zone, que la notion de convergence à laquelle il est fait référence est bien une convergence nominale qui se définit au travers un certain nombre de critères portant sur des variables nominales telles le taux d'inflation, le déficit budgétaire, l'encours de la dette ou les arriérés de paiement (critères de premier rang).

Ceci n'est pas propre à l'UEMOA : on retrouve ce principe de surveillance multilatérale autour de critères de performances nominaux déjà dans le Traité de Maastricht puisqu'il y est question de « stabilité des prix, de finances publiques et de balance des paiements saines, de marchés ouverts et de concurrence » (Décision 90/141/EEC).

Deux mesures de la convergence sont généralement retenues dans la littérature :

- la première, appelée σ -convergence, est utilisée afin de mesurer l'évolution temporelle de la dispersion des séries d'indicateurs nominaux ou réels considérés. Une mesure classique de la dispersion consiste à calculer l'écart-type ou la variance de la série en question. Si l'indicateur de dispersion diminue, alors cela signifie que les différents pays se rapprochent relativement à l'indicateur en question. A l'inverse, si l'indicateur de dispersion augmente, alors cela signifie que les économies divergent. Il convient cependant de préciser deux points.

D'abord, il convient d'être prudent dans l'interprétation statistique de la mesure de σ -convergence. En effet, il se peut que les économies convergent, par exemple au regard du critère de PIB/tête, non pas parce que les économies les plus pauvres rattrapent les plus riches, mais au contraire parce que les économies les plus riches convergent vers les plus pauvres. On parle dans ce cas de convergence perverse. Un moyen simple de prévenir une interprétation fallacieuse du phénomène de convergence consiste à combiner mesure statistique et représentation graphique.

Ensuite, le fait que des économies convergent relativement à un indicateur donné ne signifie pas que ces économies convergent vers la norme fixée pour cet indicateur. Dans le cas de la surveillance multilatérale, il convient non seulement de vérifier que la dispersion des critères nominaux des différents pays diminue, mais également que pour chaque pays, il y a convergence de l'indicateur vers la norme fixée. C'est l'objet de la β -convergence que de mesurer ce phénomène ;

- la seconde, appelée β -convergence, consiste à vérifier que l'indicateur en question converge vers un état stationnaire ou valeur de référence. Dans le cas de la surveillance multilatérale mise en œuvre par la Commission de l'UEMOA, on cherche par exemple à s'assurer que le solde budgétaire de base de chaque économie de la zone converge vers la norme fixée qui est l'équilibre. De la même manière, on cherchera à vérifier à partir de l'étude de l'indicateur du PIB/hab qu'une économie moins avancée converge vers une économie plus avancée si le taux de croissance du pays pauvre est plus élevé que celui du pays riche. On distingue également entre la β -convergence absolue et la β -convergence conditionnelle selon que certaines conditions portant sur les institutions, la qualité du capital humain, la taille du marché...sont ou non nécessaires à la réalisation de la convergence (cf. Mathieu [2012] et Dufrénot *et al.* [2008] pour une analyse détaillée).

Afin d'étudier le processus de convergence au sein des économies de l'Union, on procède en deux temps. On s'intéresse tout d'abord à vérifier l'état de la convergence nominale des économies en calculant la σ -convergence ainsi que la β -convergence sur les critères de premier et de second rang définis par le Pacte. On cherche ensuite à déterminer l'état de la convergence réelle entre Etats membres de la zone en calculant des mesures de σ -convergence et de β -convergence sur un des indicateurs réels comme le PIB/tête.

4.1 Etat de la convergence nominale des économies de l'UEMOA

Nous avons choisi de retenir tous les critères de convergence à l'exception de celui des arriérés. Pour chacun de ces critères, on a calculé la σ -convergence sur l'ensemble des pays de la zone - à l'exception de la Guinée-Bissau - afin de vérifier l'état de rapprochement des économies. Puis pour chaque pays, on a calculé sur chacun des critères la β -convergence. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux de mesure de la σ -convergence et de la β -convergence (Tableau 8, Tableau 9 et Tableau 10).

Tableau 8 : σ -convergence appliquée aux indicateurs de convergence nominale

σ-convergence	1993	2011
<i>Convergence nominale</i>		
Solde budgétaire en % PIB	5.48	2.19
Taux d'inflation	6.00	0.77
Encours de la dette en % PIB	41.81	14.24
Masse salariale en % recettes fiscales	30.45	6.30
Dépenses en capital en % des recettes fiscales	5.56	9.45
Balance courante en % PIB	2.59	10.24
Recettes fiscales en % PIB	3.17	1.84

Source : données Commission, calculs de l'auteur

En gras, les valeurs de la dispersion qui augmentent, traduisant une divergence

Le constat que l'on peut établir est double. D'une part, on note que la dispersion entre les économies de la zone s'est réduite pour les trois critères de premier rang et pour deux des quatre critères de second rang. La dispersion entre économies de la zone s'est aggravée pour le critère de dépenses en capital en % des recettes fiscales et celui de balance courante en % du PIB. D'autre part, si l'on regarde critère par critère la convergence vers la norme pour chaque pays, on constate que seuls les critères d'inflation et d'encours de la dette voient tous les pays respecter la norme.

Tableau 9 : β -convergence appliquée aux indicateurs de convergence nominale

β-convergence	Solde budgétaire en % PIB	Taux d'inflation	Encours de la dette en % PIB
Bénin	-0.41 (-2.04)	-0.81 (-15.8)	-0.13 (-1.9) seuil 30%
Burkina-Faso	-0.68 (-3.50)	-0.89 (-8.37)	-0.08 (-1.57)* seuil 35%
Côte d'Ivoire	-0.58 (-3.37)	-0.69 (-10.1)	-0.20 (-5.7) seuil 70%
Mali	-0.27 (-1.52)	-0.76 (-7.38)	-0.17 (-4.3) seuil 30%
Niger	-0.37 (-2.74)	-0.84 (-10.8)	-
Sénégal	-0.52 (-2.33)	-0.84 (-15.2)	-0.14 (-2.87) seuil 35%
Togo	-0.48 (-3.92)	-0.78 (-15.0)	-

Source : données Commission, calcul de l'auteur période 1995-2011

* : Significatif à 15%, toutes les autres valeurs sont significatives à 5%

En gras, les coefficients β pour lesquels on rejette l'hypothèse de convergence vers la norme

Tableau 10 : β -convergence appliquée aux indicateurs de convergence nominale

β-convergence	Masse salariale en % recettes fiscales	Dépenses en capital en % recettes fiscales	Balance courante en % PIB	Recettes fiscales en % PIB
Bénin	-0.28 (-2.72)	-0.45 (-2.48)	-0.55 (-2.42)	-0.1 (-2.08)*
Burkina-Faso	-0.29 (-5.09)	-0.17 (-2.16) seuil de 40%	-0.06 (-0.81)	-0.04 (-1.08)
Côte d'Ivoire	-0.21 (-1.40)	-0.18 (-1.44)	-0.27 (-2.93) seuil de +5%	-0.40 (-1.88)*
Mali	-0.33 (-2.98)	-0.26 (-1.80)*	-0.23 (-1.62)	-0.07 (-1.3)
Niger	-0.24 (-3.23)	-0.23 (-1.77)* seuil de 30%	0.05 (0.53)	-0.06 (-1.98)*
Sénégal	-0.26 (-6.17)	-0.10 (-2.56) seuil de 40%	-0.19 (-1.57)	-0.15 (-2.95) seuil de 19%
Togo	-0.41 (-10.77)	-0.07 (-0.8)	-0.16 (-1.29)	-0.17 (-2.45)

Source : données Commission, calcul de l'auteur période 1995-2011

* : Significatif à 10%, toutes les autres valeurs sont significatives à 5%

En gras, les coefficients β pour lesquels on rejette l'hypothèse de convergence vers la norme

4.2. Etat de la convergence réelle des économies de l'UEMOA

Comme il a été souligné précédemment, la convergence réelle des économies a pour signification première la convergence des niveaux de vie. On pense alors à mesurer cette

convergence réelle à partir d'indicateur comme le PIB/hab. D'autres indicateurs pourraient également remplir ce rôle : par exemple, l'IDH, les taux de pauvreté... Le problème posé par ces indicateurs est que l'on ne dispose pas de séries statistiques suffisamment longues et complètes pour pouvoir soit calculer des indicateurs de dispersion, soit procéder à des régressions économétriques. On est donc obligé par défaut de baser le raisonnement de la convergence réelle sur l'indicateur de PIB/hab. Là encore, deux constats peuvent être formulés⁸ :

- premièrement, sur l'ensemble de la période et pour tous les Etats considérés, la dispersion entre les économies de la zone a eu tendance à diminuer, passant de 250.28 en 1970 à 157.12 en 2010. Néanmoins, un examen attentif des représentations graphiques nuance ce résultat. En effet, si l'on mesure la dispersion du PIB/hab pour tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire, on constate -Tableau 11 et Figure 14-, une faible diminution de la dispersion entre 1970 et 2010, puisque l'on passe d'une valeur de 146.22 à 132.71, soit seulement 10% de baisse. En outre, si la baisse de la dispersion est très nette entre 1970 et 1993, on observe au contraire une forte hausse entre 1994 et 2010.

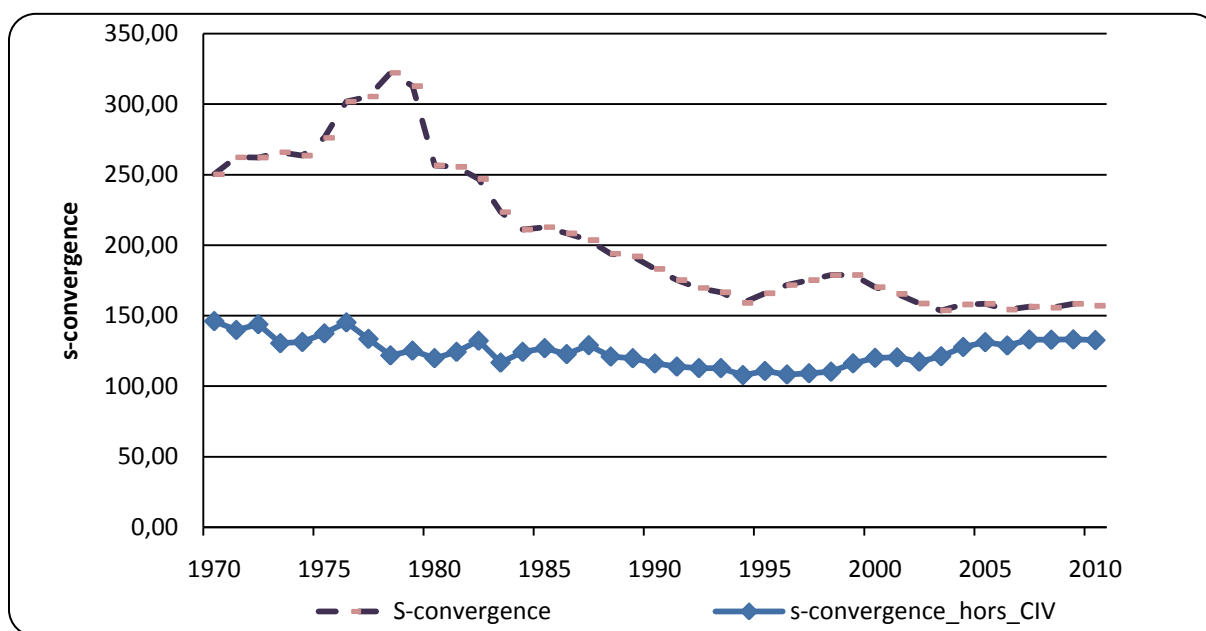
Tableau 11 : σ -convergence appliquée aux indicateurs de convergence réelle

σ-convergence	1970	1993	2010
<i>Convergence réelle</i>			
PIB/hab réel, base 2000	250.28	166.56	157.12
PIB/hab réel, base 2000, hors Côte d'Ivoire	146.22	112.89	132.71

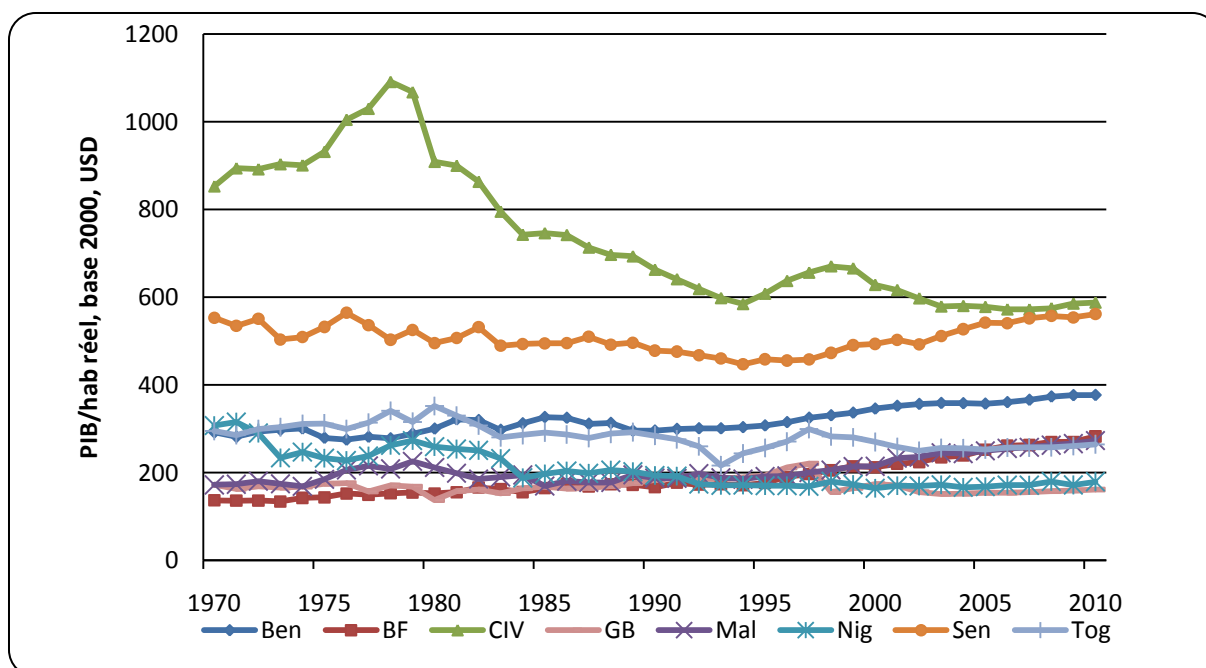
Source : données Commission, calculs de l'auteur

- deuxièmement, au vu de la Figure 15, on peut penser qu'à l'exception du Niger, de la Guinée Bissau et du Togo, les cinq autres Etats convergent vers un même sentier de croissance, les moins riches rattrapant les plus riches au regard de l'indicateur de PIB/hab. Il faut cependant croiser la Figure 14 et la Figure 15 pour s'apercevoir qu'on assiste en partie à un phénomène de convergence perverse puisque la Côte d'Ivoire voit son niveau de PIB/hab diminuer, donc *de facto* converger vers les économies les moins riches.

⁸ Des résultats similaires ont été obtenus à partir des données du PIB/hab réel, base 2005, corrigé de la PPA. Cf. annexe I.4.

Figure 14 : Indicateurs de σ -convergence sur les séries de PIB/hab

Source : WDI, calculs de l'auteur

Figure 15 : Evolution des PIB/hab réels, base 2000, USD

Source : WDI, calculs de l'auteur

En résumé, il apparaît que seuls quatre Etats convergent de façon réelle en se basant sur l'indicateur de PIB/hab : le Bénin, le Burkina, le Mali rejoignant progressivement le niveau du Sénégal. En revanche, trois pays semblent exclus de ce processus de rattrapage : le Niger et le Togo voient leur PIB/hab connaître une très faible progression, alors que la Côte d'Ivoire illustre le phénomène de convergence perverse puisque le niveau de son PIB/hab diminue.

III. Obstacles et solutions à la problématique de la croissance des Etats de l'Union

Quelles sont les explications à de telles contre-performances des Etats membres de la zone UEMOA en termes de croissance et de réduction de la pauvreté alors qu'ils disposent d'abondantes ressources naturelles et d'avantages comparatifs certains (faibles coûts de la main d'œuvre)? C'est l'objet des deux paragraphes ci-dessous que d'éclairer quels sont les obstacles à la croissance avant de proposer quelques pistes de solutions envisagées.

1. Les obstacles à la croissance

Trois obstacles majeurs nous semblent devoir être mobilisés afin d'expliquer le retard de croissance de la zone UEMOA relativement aux autres zones économiques.

1.1. Obstacles de nature historique, géographique et démographique

Le premier obstacle, sur lequel nous ne dirons que quelques mots tant il est vaste⁹, est un obstacle de nature tant historique, géographique que démographique. Le poids de la colonisation a laissé ses traces aussi bien sur le plan géographique qu'institutionnel: morcellement et enclavement des territoires, fractionnement ethnique, faible qualité institutionnelle aussi bien dans le domaine des finances publiques que sur le plan du capital humain, marchés captifs et obstacles à l'industrialisation en raison de la main mise des anciennes colonies sur le commerce, autant de maux qui contraignent aujourd'hui encore le développement de l'Union. Ainsi, près de 50% de l'espace communautaire fait partie des zones enclavées, ce qui combiné à la faible densité démographique (25 hab/km² en zone UEMOA avec une forte variabilité de 10hab/km² au Niger à 100 hab/km² au Togo à comparer aux 300 hab/km² en Inde et 130 hab/km² en Chine) accroît considérablement les coûts des infrastructures de transport, de télécommunications, d'énergie ou d'approvisionnement en eau ... et renforce la persistance de trappes à pauvreté territoriales.

En outre, certaines régions arides sont affectées d'une répartition très inégale en apport pluviométrique : Burkina Faso, Mali et Niger à titre d'exemple reçoivent la totalité des précipitations annuelles sur trois mois. Chaque année, des inondations imprévues dans les pays de la sous région emportent entre un quart et un tiers du potentiel de récolte et occasionnent des dégâts considérables.

⁹ Le lecteur intéressé pourra se référer aux travaux de la Commission sur la croissance et le développement [2008] où ces aspects sont développés.

La question de la transition démographique doit également être soulignée, car elle interpelle les acteurs politiques sur leurs capacités à créer un marché du travail à même d'accueillir une population jeune de plus en plus nombreuse. Or, quel constat peut-on établir en termes de croissance de la population en Afrique et particulièrement en Afrique sub-saharienne ? Sur la période 1960-2010, la population africaine est passée de 286 millions d'habitants à plus d'1 milliard soit une hausse moyenne de 2.6% en rythme annuel (cf. Tableau 12). Si l'on retient le scénario médian tel que proposé dans les projections démographiques des Nations Unies [2012], alors la population africaine devrait atteindre à l'horizon 2050 plus de deux milliards d'individus, soit 22% de la population mondiale. Pour ce qui est de la zone UEMOA, la population totale est passée de 24.6 millions d'habitants à 95.9 millions sur la période 1960-2010 et les projections à 2050 laissent entrevoir une population de 249.6 millions d'habitants.

Tableau 12 : Évolution de la population en Afrique (en millions)

	1960	2000	2010	2050
Afrique	286	811	1.022	2.192
Afrique sub-saharienne	230	669	856.3	1.960
UEMOA	24.6	73.1	95.9	249.6
Bénin	2.4	6.5	8.8	21.7
Burkina Faso	4.8	12.3	16.5	46.7
Côte d'Ivoire	3.6	16.6	19.7	40.7
Guinée Bissau	0.6	1.2	1.5	3.2
Mali	5.2	11.3	15.4	42.1
Niger	3.2	10.9	15.5	55.4
Sénégal	3.0	9.5	12.4	28.6
Togo	1.6	4.8	6.0	11.1

Source : Données World Population Prospects : The 2010 Revision, <http://www.un.org/esa/population>

Hypothèses: on a retenu les hypothèses médianes tant sur la fécondité, que la mortalité ou la migration

Les débats quant à l'impact d'une croissance de la population sur la croissance économique et le sens de la causalité sont, depuis Malthus, toujours aussi vifs et toujours autant non tranchés. Comment pourrait-on nier par exemple que ce sont les vagues d'émigration européenne aux Etats-Unis et dans les colonies britanniques aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles qui concoururent au développement économiques de ces pays ? Comment à l'inverse ne pas voir dans les taux de croissance démographique élevés des pays d'ASS, l'une des causes possibles des faibles niveaux de revenu/hab, du sous-emploi massif et de la disponibilité alimentaire insuffisante

que rencontrent les populations ? De fait, il s'agit, partant de la constatation empirique d'une forte corrélation entre pays en développement à croissance économique élevée et à faible croissance démographique, de s'interroger sur le sens de la causalité : est-ce parce que la croissance économique de ces pays est forte qu'il en résulte du fait de l'amélioration des conditions de vie et de la modification des structures de production, une plus faible croissance démographique (« le développement est le meilleur des contraceptifs »). Ou, au contraire, n'est-ce pas la mise en place de politiques de planning familial qui permet une dynamique des populations moins rapide, et par conséquent une croissance économique plus élevée ?

On pourrait résumer la confrontation de ces deux idées en rappelant les des deux célèbres citations suivantes : celle de Mao Tse Dong pour qui : « *Une bouche de plus à nourrir, c'est deux bras de plus au travail* » (paradoxalement, la Chine fut l'un des premiers pays à imposer un strict contrôle des naissances), ce à quoi Bairoch [1999] répond : « (...) *il faut nourrir une bouche pendant des années avant que les mains puissent travailler et sans outils, sans engrais et surtout sans terres à défricher, les mains ne peuvent souvent pas accroître la production de vivres pour nourrir la bouche* ».

On retrouve chez des auteurs tels Kremer [1993], tenant d'un impact positif de la croissance démographique sur la croissance économique, l'idée que sur longue période si l'on peut penser *a priori* que la forte croissance démographique pèse sur la croissance dans une économie à dominante agricole, du fait de la pression sur les terres arables, c'est bien cette pression qui conduit les agents économiques à être inventifs de façon à accroître les rendements agricoles : une mécanisation accrue, de meilleures semences et engrais découlent alors de cette inventivité.

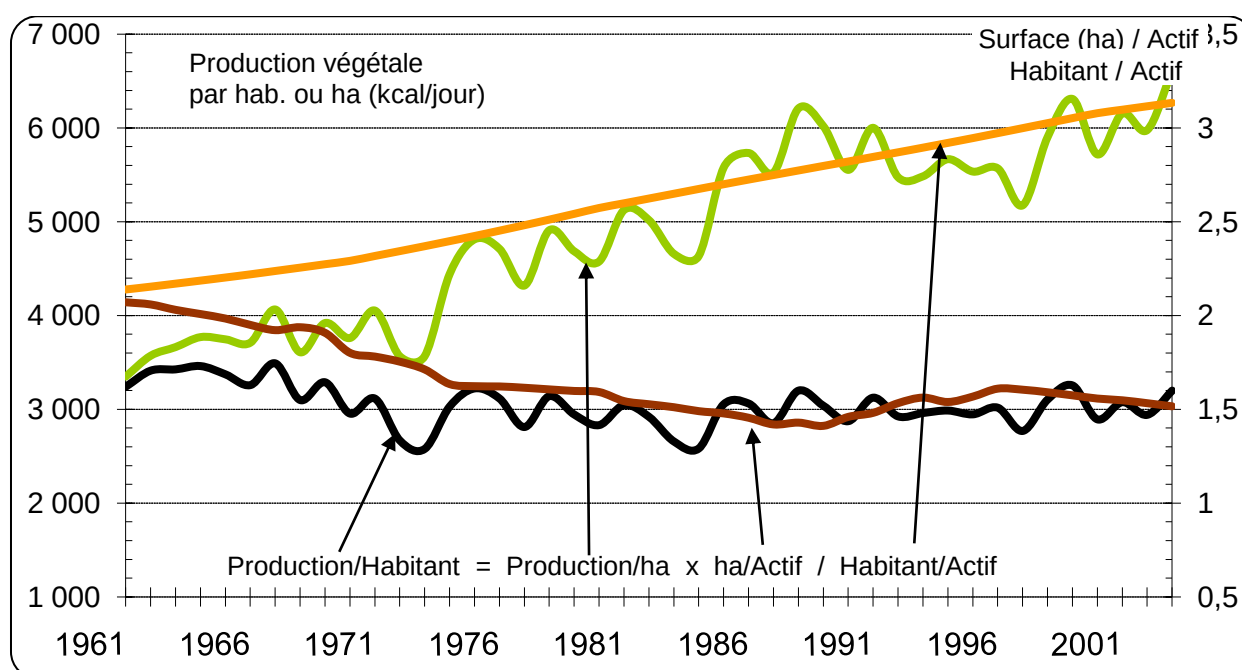
A l'inverse, les auteurs défendant la thèse d'une relation négative entre croissance démographique et croissance économique, avancent plusieurs arguments (cf. par exemple Guengant [2011])

Premièrement, il existe un effet mécanique de la croissance démographique sur le niveau du PIB/hab pour un niveau donné de la croissance du PIB¹⁰. A titre d'exemple, pour un taux de croissance annuel du PIB de 5% et un taux de croissance démographique annuel moyen de 2.6% - qui est le taux que connaît l'UEMOA sur ces cinquante dernières années – il faudrait 30 années pour doubler le PIB/hab de la zone. Si l'on souhaite doubler le PIB/hab de la zone

¹⁰ Effet que l'on qualifie parfois de néo-malthusianiste dans la mesure où « *l'on ne tient pas compte des effets positifs que pourrait avoir la croissance démographique sur la demande, donc sur la croissance économique* » (cf. Guengant, 2011).

en dix ans, pour un même taux de croissance démographique de 2.6%, il faudrait que le taux de croissance annuel du PIB soit de 10%. Rappelons enfin qu'avec un taux de croissance annuel moyen du PIB en volume de 3.2% - celui qu'a connu la zone UEMOA sur la décennie 2000 - et un taux de croissance démographique de 2.6%, il faudrait plus d'un siècle pour doubler le PIB/hab. A titre de comparaison, le PIB/hab des pays de l'ASEAN a été multiplié par un facteur six ces cinquante dernières années.

Deuxièmement, comme le souligne Bairoch [1999], « *la croissance démographique conduit à la raréfaction d'un des biens les plus prisés : l'espace* ». En particulier, la superficie agricole dont dispose chaque actif agricole compte tenu de la croissance de la population totale et de la croissance de la population active agricole a eu tendance à baisser sur ces cinquante dernières années passant de 2 hectares par actif agricole à 1.5 hectares. Les travaux de Benoit-Cattin et Dorin [2011] qui s'appuient sur les données Agribiom sont à cet égard particulièrement intéressants. Ils soulignent, comme on peut le voir sur la Figure 16, plusieurs faits marquants de la production agricole. De façon générale, on peut relever que la production végétale par habitant exprimée en kcalorie/jour évolue autour d'une moyenne constante de 3000kcal/jour et ce depuis cinquante ans. Ceci s'explique par le fait que, bien que la production à l'hectare ait doublé sur l'ensemble de la période, signe à la fois d'une augmentation des surfaces emblavées et d'une augmentation des rendements, celle-ci est insuffisante pour compenser l'augmentation du nombre d'habitants que doit nourrir chaque actif agricole (on passe de 2,1 habitants par actif en 1961 à 3,1 habitants par actifs en 2003) et la baisse de la superficie agricole cultivée par chaque actif. Il résulte de cette stagnation de la production, comme le soulignent les deux auteurs, que le disponible alimentaire par habitant n'a que très légèrement augmenté sur la période – passant de 2000 calories à 2350 calories – et ce grâce aux importations. Il n'empêche, le disponible alimentaire des pays de la zone reste l'un des plus faibles au monde. Ceci a pour conséquence que, lors de crises qui affectent soit les prix alimentaires (1998, 2002, 2005, 2008), soit la production elle-même (2005, 2011-2012) c'est la sécurité alimentaire des populations qui est directement touchée. A cet égard, les résultats produits dans le Tableau 13 sont éclairants. Ils soulignent que, bien que dans la plupart des pays de l'Union le pourcentage de la population touchée par l'insuffisance alimentaire tend à diminuer sur ces vingt dernières années – à l'exception du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal- le nombre de personnes touchées a tendance en revanche à augmenter compte tenu du croît démographique.

Figure 16 : Composantes de la production végétale alimentaire par hab (UEMOA)

Source : Benoit-Cattin et Dorin [2011]

Tableau 13 : Évolution de la population touchée par la sous alimentation (% / millions)

	1990-92	2000-02	2010-12
UEMOA	23.6% / 13.3	22.5% / 16.9	16.7% / 16.5
Bénin	22.4% / 1.1	15.2% / 1.0	8.1% / 0.7
Burkina Faso	22.9% / 2.2	27.0% / 3.4	25.9% / 4.4
Côte d'Ivoire	13.7% / 1.8	21.3% / 3.6	21.4% / 4.3
Guinée Bissau	22.0% / 0.27	21.1% / 0.27	8.7% / 0.13
Mali	25.3% / 2.2	20.7% / 2.4	7.9% / 1.25
Niger	36.9% / 2.9	24.3% / 2.7	12.6% / 2.0
Sénégal	21.7% / 1.6	24.5% / 2.3	20.5% / 2.6
Togo	22.8% / 1.2	24.0% / 1.2	16.5% / 1.1

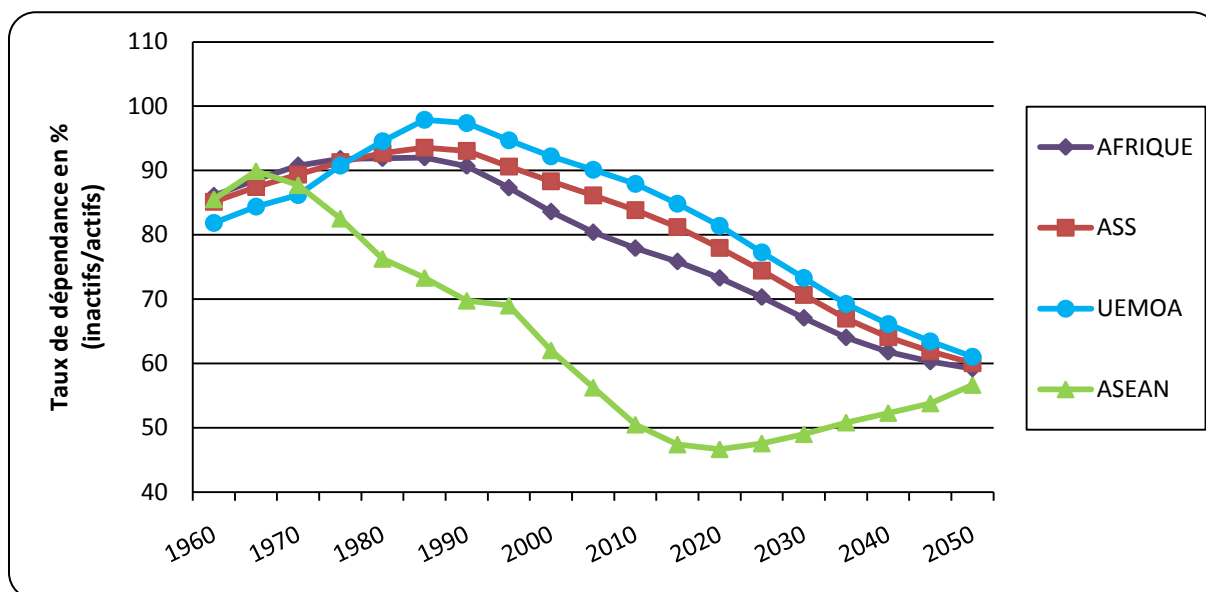
Source : Données World Population Prospects : The 2010 Revision, <http://www.un.org/esa/population>

Hypothèses: on a retenu les hypothèses médianes tant sur la fécondité, que la mortalité ou la migration

Or, les Etats de la zone doivent avoir conscience que pour faire face aux besoins alimentaires de la population qui vont aller croissants, compte tenu des projections démographiques mises en évidence ci-dessus, un effort conséquent et durable se doit d'être entrepris très rapidement pour donner aux agriculteurs les moyens de développer leur offre de produits. A cet égard, quelques pistes sont envisagées au §2 *infra*.

Troisièmement, la structure par âge de la population peut être un élément accélérant ou au contraire ralentissant la croissance économique d'un pays, comme le soulignent Ndulu *et al.* [2007]. C'est bien le phénomène de transition démographique, *i.e.* le passage de taux de dépendance¹¹ élevés à des taux de dépendance plus faible dont bénéficient encore aujourd'hui les pays d'Asie et dont devraient bénéficier les pays d'ASS et en particulier les pays de l'Union si les tendances en termes de baisse de la fécondité se poursuivent. Deux phases caractérisent en général cette transition démographique. On observe d'abord une baisse de la mortalité, en particulier de la mortalité infantile avant que ne diminuent les taux de fécondité. Il est à noter que la période qui sépare ces deux phénomènes peut être particulièrement longue comme ce fut le cas en Europe puisque la baisse de la fécondité qui débuta vers 1870 survint un siècle après la baisse de la mortalité. La Figure 17 illustre le phénomène de modification du taux de dépendance dans les pays de l'ASEAN, en Afrique, en ASS et dans les pays de l'UEMOA. Pour ce qui est des pays de l'ASEAN, on observe que le taux de dépendance a commencé à baisser dès les années 1970 pour atteindre en 2010, un taux de cinquante inactifs pour cent actifs. Ce dividende démographique qui a profité aux pays d'Asie de l'est a eu des conséquences positives sur le revenu tant au niveau individuel qu'au niveau agrégé (Oudin [2011]). Au niveau des cellules familiales, la baisse de la fécondité à des niveaux de deux à trois enfants par femme a permis aux familles d'allouer une partie plus importante des ressources à chaque enfant, aussi bien sur le plan des soins de santé (baisse de la mortalité infantile) que sur le plan de la scolarisation (augmentation du taux de scolarisation au sein de la cellule familiale et du nombre d'années d'étude). De plus, les familles ont pu dégager une épargne supplémentaire qui est venue irriguer les besoins de financement de l'investissement. Ce sont des phénomènes similaires qui se produisent au niveau agrégé. En effet, si les Etats décident de maintenir un même effort au niveau des dépenses sanitaires et éducatives, alors cela implique une plus grande dépense par enfant, d'où une amélioration du capital humain dans ses différentes dimensions.

¹¹ Le taux de dépendance est mesuré comme le rapport entre la population dépendante, inactive –moins de 15 ans et plus de 64 ans- et la population potentiellement active d'âge compris entre 15 et 64 ans. Un taux de 50 signifie que 50 inactifs sont à la charge de 100 potentiellement actifs.

Figure 17 : Taux de dépendance observés et projetés

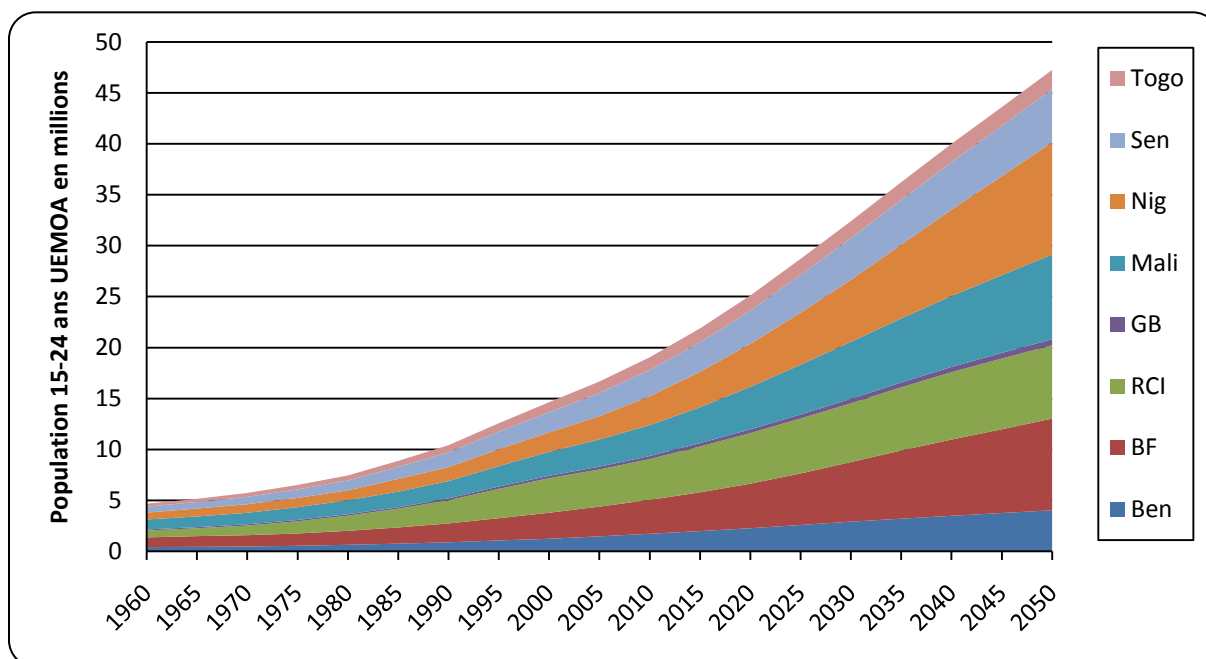
Source: Données World Population Prospects : The 2010 Revision, <http://www.un.org/esa/population>
 Hypothèses: on a retenu les hypothèses médianes tant sur la fécondité, que la mortalité ou la migration

Pour ce qui est des Etats de l'Union, ils n'ont entamé leur transition démographique qu'au milieu des années 1990 où le point haut des taux de dépendance avait été atteint avec un inactif à charge pour un actif. En 2010, le taux de dépendance pour les pays de l'Union est de l'ordre de 0,9 inactifs pour un actif. Les projections à l'horizon 2050 conduisent à retenir dans le scénario médian qu'un inactif sera à la charge de 1,7 actifs. Or, on comprend bien que si les Etats de l'UEMOA veulent profiter du dividende démographique, des mesures conséquentes doivent être envisagées au travers les politiques de population mises en œuvre par les Etats afin que les taux de fécondité baissent plus rapidement qu'on ne peut l'observer à l'heure actuelle. C'est semble t-il l'un des chantiers que souhaite entreprendre la Commission de l'UEMOA puisque comme l'a souligné le Panel de haut niveau dans son rapport intitulé « L'UEMOA en 2020 » [2011, p.78]: « *Le ratio inactifs/actifs est le principal frein à l'épargne et à l'investissement pour tous et donc à la constitution du capital financier et des ressources humaines nécessaires. Ceci exige que l'on s'interroge sur les voies et moyens d'accélérer la transition démographique...par l'accès à la planification familiale, le lien avec les politiques de santé et l'affirmation du droit des femmes* ».

Quatrièmement, la classe d'âge des 15-24 ans qui correspond à la classe des jeunes actifs primo-entrants sur le marché du travail est évaluée en 2010 à 20 millions de personnes pour l'ensemble des pays de l'UEMOA. Les données projetées pour 2050 sous des hypothèses de fécondité correspondant au scénario médian de l'ONU donnent une population de 47 millions

d'individus pour cette classe d'âge (cf. Figure 18). Si l'on estime que le nombre d'arrivées annuelles sur le marché du travail représente 10% de la classe d'âge des 15-24 ans, alors ce sont 2,5 millions de jeunes actifs en 2020, plus de 3 millions en 2030 et 4,7 millions de jeunes actifs, soit le double de 2010 que les marchés du travail des Etats membres de la zone devront accueillir chaque année à l'horizon 2050.

Figure 18 : Populations des 15-24 ans dans les pays de l'UEMOA



Source: Données World Population Prospects : The 2010 Revision, <http://www.un.org/esa/population>
Hypothèses: on a retenu les hypothèses médianes tant sur la fécondité, que la mortalité ou la migration

Or, jusqu'à présent les économies de l'Union n'ont été ni suffisamment dynamiques ni suffisamment préoccupées du sort des jeunes actifs pour leur offrir des emplois autres que des emplois de l'économie informelle le plus souvent peu viables sur un plan financier. Les données collectées par les enquêtes 1-2-3 qui ont été réalisées en 2001-2002 dans sept capitales des pays de l'Union (à l'exception de la Guinée-Bissau) révèlent ainsi le poids essentiel du secteur informel dans l'emploi puisque 76% des actifs sont dans l'informel devant l'emploi privé formel avec 14% des actifs et l'emploi public qui occupe 8% des actifs. Ce secteur informel a comme caractéristique un taux de salarisation inférieur à 20%, une certaine jeunesse des actifs puisque 35% de la population a moins de 25 ans et un taux de sous-emploi global¹² de près de 70% (entre 60% à Bamako et 75% à Ouagadougou). Ne pas

¹² Le taux de sous-emploi global est la somme de trois composantes : le chômage, le sous-emploi visible *i.e.* les actifs qui travaillent moins que la durée légale contre leur gré et le sous-emploi invisible *i.e.* les actifs qui travaillent pour une rémunération inférieure au salaire minimum.

prendre en compte cette réalité dès aujourd'hui, risquerait de conduire à très court terme à une déstabilisation économique, sociale et politique des Etats de l'Union. A cet égard, les bouleversements qu'ont connus au début de cette année les Etats d'Afrique du nord doivent être source de réflexion et d'inspiration pour les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA.

1.2. Obstacles de nature de la gouvernance

Le deuxième obstacle a pour nature la bonne gouvernance des institutions publiques et privées. Cet aspect de la bonne gouvernance est fondamental comme le rappelle la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) dans son rapport de 2005 intitulé « L'Afrique sur la voie de la bonne gouvernance » :

« Un Etat compétent crée un environnement politique et juridique propice à la croissance et il facilite une répartition équitable des fruits de la croissance. Un Etat compétent instaure également un environnement qui aide le secteur privé à assurer la croissance et à créer des emplois et des revenus. La stabilité politique, la continuité de l'action des pouvoirs publics et l'application systématique du droit sont indispensables pour tout cela ».

A la lecture du dernier « Rapport sur la gouvernance en Afrique » de la CEA, on ne peut cependant que regretter que « le point d'achèvement » de la bonne gouvernance soit loin d'être atteint pour nombre d'Etats africains. A titre d'exemple, entre 1990 et 2008 la Constitution a été modifiée dans huit Etats Africains afin de prolonger le mandat présidentiel ... sans doute à la demande du peuple ! De même, les prises de position récentes d'hommes politiques dans un certain nombre de pays de la zone UEMOA autour d'une possible/probable modification de la constitution afin que le pouvoir en place puisse se représenter n'augurent pas d'une conception apaisée de la démocratie.

De fait, malgré les quelques progrès constatés quant aux avancées démocratiques dans de nombreux Etats, la phase de consolidation démocratique semble faire du sur-place. Certes, l'exclusion politique hors du territoire, telle qu'elle était pratiquée dans le passé a de moins en moins cours. Certes, le multipartisme connaît une spectaculaire avancée, même si ce sont souvent des micro-partis sans forcément de moyens financiers leur permettant une représentation étendue lors des élections et pour beaucoup sous la tutelle du parti au pouvoir.

Cependant, le risque même d'un retour en arrière ne peut être exclu pour certains de ces Etats comme l'actualité de ces deux dernières années dans la zone UEMOA nous le démontre.

Sur le plan statistique - de façon paradoxale - le débat quant au sens et à la force de la relation causale gouvernance-niveau du revenu/hab n'est pas forcément tranché. On trouve bien dans les écrits de Kaufmann *et al.* [2009] la mise en évidence de cette relation causale entre qualité des institutions et niveau de revenu, relation par essence de long terme. Mais, aussi bien Rodrick [2007] que Johnson *et al.* [2007] soulignent qu'un grand nombre de pays aujourd'hui émergents - la Corée du Sud, le Vietnam, Singapour ou l'Ile Maurice - faisaient montre au moment de leur décollage d'une faible qualité de la gouvernance, en tous les cas peu différente de celle rencontrée à l'heure actuelle dans les pays de la zone.

S'il est vrai que les démocraties aient eu plus de mal à s'installer et à se maintenir dans les Etats les plus pauvres, il semble néanmoins que la plupart des Etats ont compris que la bonne gouvernance, sous tous ses aspects, est l'un des déterminants fondamentaux du succès ou de l'échec des politiques économiques et au-delà, du développement économique des sociétés africaines. En effet, si l'on remonte à une quarantaine d'année, alors on découvre que la seule mobilisation des facteurs de production ne permet pas d'expliquer les trajectoires de croissance des pays. Un autre facteur, jusqu'alors inexpliqué, est reconnu comme de première importance: il s'agit du facteur institutionnel qui définit et garantit les règles et les normes en vigueur dans l'économie. Précisément, on s'attache à qualifier la qualité des institutions en proposant le concept de gouvernance, qui recoupe aussi bien les aspects de transparence, l'obligation de rendre des comptes, la stabilité politique, le respect des règles du processus électoral, la corruption,...De nombreuses organisations internationales ont mis l'accent sur le rôle joué par ce facteur institutionnel dans la qualité et la durabilité de la croissance des pays. Des publications relatives aux indicateurs de « bonne gouvernance » ont fleuries ces dernières années : indicateurs KKM de la Banque Mondiale, indicateurs des quatre piliers du World Economic Forum, indicateurs du coût des affaires de World Doing Business, indicateurs de corruption de Transparency International.

En reprenant le principe, adopté pour les faits stylisés, de comparaison entre les zones économiques du continent africain, on peut relever un certain nombre de caractéristiques propres à la zone UEMOA. D'abord, à la lecture du Tableau 14 il apparaît - pour trois des quatre critères que sont les institutions, les infrastructures et la santé -éducation dans le secteur primaire - que la zone UEMOA est systématiquement derrière la CEDEAO, la SADC

et l'ASEAN. Seul le critère qualité des politiques macro-économiques voit l'UEMOA devancer les deux autres zones économiques du continent.

Tableau 14 : Indicateurs des 4 piliers du World Economic Forum¹³

	Institutions	Infrastructures	Macroéconomie	Santé, éducation primaire
UEMOA	3,5	2,9	4,2	3,5
CEDEAO	4,0	3,1	4,1	3,6
SADC	4,1	3,3	4,1	3,9
ASEAN	4,2	4,0	4,6	5,4

Source : World Economic Forum 2010

Ensuite, en s'appuyant sur les travaux de l'organisation Transparency International qui calcule un indice de perception de la corruption auprès d'hommes d'affaires qu'ils soient résidents ou non résidents et d'analystes pays d'institutions internationales reconnues, on peut formuler deux remarques à partir des chiffres contenus dans le Tableau 15¹⁴. Premièrement, le score moyen de l'UEMOA, déjà faible en 2005 ne donne à voir aucun signe d'amélioration en 2010 : moyenne et médiane diminuent. Seuls la Côte d'Ivoire et le Niger voient leur score progresser faiblement. Deuxièmement, même si l'on ne peut comparer l'indice de perception de la corruption selon les différentes zones ni selon les différents pays, puisque cette perception fait appel à des ressentis distincts selon les peuples, on peut tout de même constater que la SADC voit son score s'améliorer sur la période 2005-2010, alors que l'ASEAN voit la moyenne du score diminuer et la médiane du score stagner.

Tableau 15 : Indice de perception de la corruption

	Bénin	Burkina	RCI	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
2005	2.9	3.4	1.9		2.9	2.4	3.2		2.78
2010	3.0	3.0	2.2	2.2	2.8	2.5	2.9	2.4	2.73
	UEMOA			SADC			ASEAN		
2005	2.78 (2.9)			3.31 (2.8)			3.9 (2.95)		
2010	2.73 (2.85)			3.48 (3.1)			3.7 (2.95)		

Source : Transparency International, 2010, calculs de l'auteur

Calcul de moyenne simple pour les Unions. Entre parenthèses, valeur de la médiane.

¹³ Les indicateurs sont compris entre 1 et 7, plus on se rapproche de 7 meilleur est l'indicateur.

¹⁴ Le score est compris entre 0 (corruption élevée) et 10 (probité élevée).

Derniers indicateurs analysés dans le domaine de la gouvernance, il s'agit des indicateurs proposés par Kaufmann *et al.* [2009]. Comme on peut le constater dans le Tableau 16, il ne semble pas que l'on puisse déceler d'amélioration sensible pour les pays de l'Union, sauf de façon ponctuelle et dans le cas d'un indicateur particulier. Ainsi, à titre d'exemple, l'indicateur Règle de droit souligne une amélioration pour le Burkina, la Guinée et le Mali entre 1998 et aujourd'hui, mais non pour les autres pays. Si l'on retient l'indicateur Contrôle de la corruption, alors l'amélioration n'est sensible que pour le Bénin, le Mali et le Niger.

Tableau 16 : Indicateurs KKM

	BEN	BFA	RCI	GBA	MLI	NER	SEN	TGO
Voix et redevabilité	-	+	-	+	+	+	-	+
Stabilité politique	-	+	-	+	-	-	+	+
Efficacité du gvt	-	+	-	+	+	-	-	-
Qualité régulière	-	-	-	-	-	-	-	-
Règle de droit	-	+	-	+	+	-	-	-
Contrôle de la corruption	+	-	-	-	+	+	-	-

Source : Kaufman *et al.* [2009]

Le signe + indique une amélioration du critère, alors que le signe – indique une absence d'amélioration.

Pour résumer les différentes analyses portant sur le thème de la gouvernance, on peut souligner que celles-ci font état :

- d'une qualité perçue des institutions en zone UEMOA inférieure à celle des autres zones de l'ASS et très éloignée de l'ASEAN;
- du peu d'amélioration des critères de stabilité politique, d'efficacité du gouvernement, de règle de droit des Etats de la zone ;
- de l'aggravation de la perception de la corruption par les citoyens dans tous les Etats de la zone à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Niger.

Le problème posé par cette faible qualité institutionnelle est qu'elle représente un coût considérable pour les nations et pour les peuples, car l'Etat de par sa nature définit et impose les règles du jeu entre l'ensemble des acteurs de la société. Or, comme le souligne Meisel [2008], c'est l'existence même de ces règles qui font qu'un agent va pouvoir se projeter dans le futur, décider ou non d'investir dans un projet à long terme, s'endetter pour acquérir un bien immobilier ou moderniser son outil de production. Ce sont ces règles et la confiance que les agents ont dans ces règles qui établissent un des éléments au cœur du processus de

création de richesse, à savoir la réduction de l'incertitude. Or, cette confiance dans les règles ne se décrète pas, elle ne s'impose pas aux acteurs de la société ; elle est le fruit pour les sociétés en développement d'un long processus d'apprentissage, d'élaboration de règles formalisées, impersonnelles s'appliquant à tous, puissants ou simples citoyens. A cet égard, comme le rappelle si justement Domenico Lombardi de l'Oxford Institute for Economic Policy : « *Le plus lourd tribut levé sur les populations des pays pauvres est la mal gouvernance ; il est régressif, perçu rigoureusement, sans exception ni appel* ». C'est bien l'effet de cette mauvaise gouvernance sur la croissance économique que la Commission de l'UEMOA a mis en évidence dans un certain nombre de travaux (cf. Dufrénot *et al.* [2008]). Il ressort de ces analyses que les variables relatives à l'environnement des affaires (performance du système judiciaire, respect des droits de propriété) et à l'efficacité de l'action gouvernementale (qualité des services publics, compétence des agents, corruption) ont pour ce qui est de la zone UEMOA, un impact systématiquement négatif sur l'investissement et *in fine* sur la croissance.

1.3. Obstacles de nature économique

Le troisième obstacle est de nature économique et peut être classé selon deux catégories.

(i) Premièrement, la faible productivité des facteurs de production ressort de toutes les enquêtes effectuées au niveau des Etats membres de la zone (ICA Banque Mondiale, Enquêtes 123). Pour ce qui est du facteur travail, on ne peut que constater une chute de la productivité en 20 ans : alors que pour certains pays de la zone celle-ci était le double de la productivité de la Corée du Sud en 1980, elle en représente aujourd'hui seulement 20%. Les explications à une telle chute sont à rechercher dans les deux composantes qui forment ce facteur, à savoir l'éducation et la santé. A l'évidence, l'insuffisante quantité et qualité des biens publics éducation et santé délivrée par les Etats membres de l'Union n'a pas permis de mettre le facteur travail à un niveau permettant d'assurer une croissance forte et durable de l'activité économique. Ainsi, si l'on regarde les taux de scolarisation du primaire dans la zone UEMOA, on relève qu'ils ont certes progressé depuis les années 1980 puisqu'ils étaient à l'époque inférieurs à 35%, mais ils restent encore aujourd'hui de l'ordre de 70% alors que ces taux atteignent plus de 90% en zone ASEAN, pour des taux de scolarisation au départ identiques (cf. Tableau 17). Cependant, ce meilleur accès à l'éducation pour les populations de l'Union ne s'est pas forcément accompagné d'une plus grande efficacité du système éducatif comme le soulignent les valeurs des taux d'achèvement en primaire sont de moins de 57% en UEMOA alors qu'ils dépassent les 80% en ASEAN. On peut à cet égard souligner le

bond quantitatif réalisé par les pays sahéliens puisqu'en trois décennies les taux d'achèvement en primaire passent de 10% à près de 50%. Pour autant les taux d'alphabétisation de la population des 15-24 ans restent faibles dans l'Union avec 57.6%, surtout en comparaison des taux des pays de l'ASEAN qui sont de l'ordre de 90%. On constate là encore que ce sont les pays sahéliens qui connaissent les taux d'alphabétisation les plus faibles relativement aux pays côtiers.

Tableau 17 : Indicateurs de l'éducation dans l'UEMOA

	Taux net de scolarisation en primaire (%)		Taux d'achèvement primaire (%)		Taux d'alphabétisation (15- 24 ans) en %
	1984	2010	1980	2010	2010
UEMOA	33.8	71.1	27.3	56.9	57.6
Bénin	51.0	89.1 ^b	30.8	63.4 ^c	55.0
Burkina Faso	17.9	58.05	8.7	45.1	39.3 ^d
Côte d'Ivoire	47.9 ^a	61.5 ^b	53.5	49.8 ^c	67.0
Guinée Bissau	41.2	73.9	14.9	67.6	72.1
Mali	19.9 ^a	62.0	11.5	54.8	44.3
Niger	23.5 ^a	57.2	13.9	41.2	36.5 ^d
Sénégal	40.9	75.5	30.4	59.2	65.0 ^d
Togo	61.2	91.8 ^b	54.6	73.7	81.7 ^d

Source : WDI, calculs de l'auteur, moyenne simple des taux.

a : 1977 pour la Côte d'Ivoire et le Mali, 1986 pour le Niger

b : 2008 pour le Bénin et le Togo, 2009 pour la Côte d'Ivoire

c : 2009 pour le Bénin et la Côte d'Ivoire

d : 2007 pour le Burkina Faso, 2005 pour le Niger, 2009 pour le Sénégal et le Togo

Cette insuffisance du bien public qu'est l'éducation tant en quantité qu'en qualité est également à rapprocher des taux de croissance démographiques mentionnés plus haut. Un certain nombre d'études, par exemple Sala-i-Martin *et al.* [2003], soulignent que cette insuffisance dans l'investissement en capital humain a eu un coût important en termes de points de croissance perdus. A partir d'estimations économétriques sur données de panel, les auteurs estiment que la perte de croissance annuelle sur le PIB/hab est de l'ordre de 1.5 points si les données de scolarisation du primaire de l'ASS avaient été celles de l'OCDE et de 0.5 points de croissance annuelle si elles avaient été celles de l'ASEAN.

De la même manière, la seconde composante qui explique la faible productivité du travail est relative à la santé de la population. Deux mesures illustrent l'importance de ce facteur dans la

détermination de la croissance de long terme : il s'agit de l'espérance de vie à la naissance et du taux de prévalence de la malaria parmi la population. On a déjà rappelé *supra* que l'espérance de vie à la naissance avait progressé en ASS et également en zone UEMOA puisque l'on est passé de moins de 40 ans au début des années 1960 à plus de 54 ans en 2010 (source WDI). Seulement, cette progression a été beaucoup plus spectaculaire par exemple en ASEAN : de 45 ans en 1960 à 75 ans en 2010. Or, cette espérance de vie plus faible a également un coût en termes de croissance : Sala-i-Martin *et al.* [2003] estiment que si l'on compare à l'espérance de vie des pays de l'OCDE et à celle des pays de l'ASEAN, ce sont respectivement 2 points et 1.25 de croissance annuelle du PIB/hab qui sont perdus par la zone UEMOA. De même, pour ce qui est des données sur le taux de prévalence de la malaria¹⁵, on constate non seulement pour ce qui est de l'Union que ce taux est très fluctuant puisque l'on passe de 11.7 en 1997 à 10.5 en 2000 pour rebondir à 27.2 en 2003, mais également qu'il ne laisse pas apparaître de tendance baissière avec une valeur de 23.3 en 2008.

D'autres explications à la faible productivité du travail peuvent être proposées : par exemple, les salaires faibles qui n'incitent pas à une augmentation de la productivité, l'absence de formations professionnelles adaptées tant au niveau de l'enseignement secondaire que dans le supérieur, ou bien encore l'absence de plans de formation continue dans les entreprises du secteur formel.

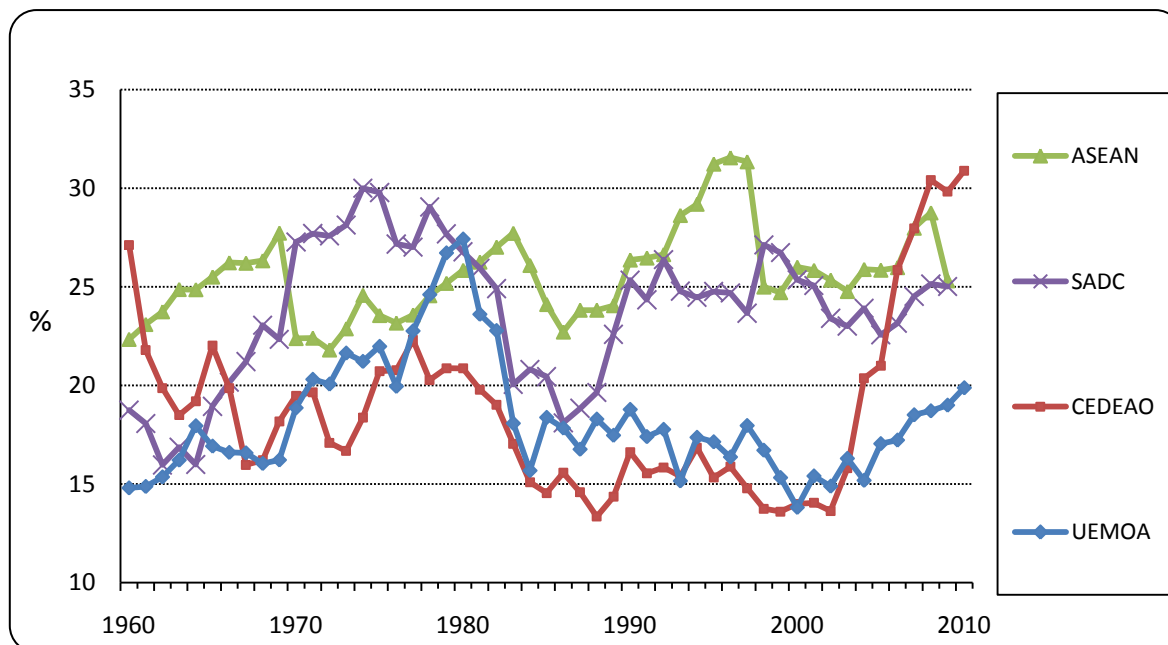
Pour ce qui est du facteur capital, là encore les niveaux de productivité observés dans la zone sont plus faibles que ceux des autres zones économiques de l'ASS (entre 60% et 80% des zones CEDEAO et SADC). Les explications sont à rechercher dans le peu d'économies d'échelle à réaliser par les unités productives en raison de l'étroitesse des marchés, des coûts de transport et des coûts de production élevés du fait du manque d'infrastructure (énergie, réseau routier et ferroviaire), ainsi que la faible rémunération du capital (faible rémunération et coût d'investissement élevé).

(ii) Deuxièmement, comme le montre la Figure 19, les taux d'investissement des Etats de la zone UEMOA ne sont pas seulement dramatiquement faibles en comparaison des autres zones de l'ASS ou des pays émergents (de 5 à 10 points d'écart avec les taux d'investissement de la SADC, CEDEAO ou de l'ASEAN), ils ont également eu tendance à diminuer ces trente dernières années: on est en effet passé de taux de 25% à la fin des années 70 à 15% en 2005

¹⁵ Ce taux mesure le nombre de personnes qui décèdent à la suite d'une affection de malaria pour une population de 100.000 personnes.

avant qu'ils ne remontent à 20% en 2010 contre près de 30% pour les zones les plus dynamiques d'Afrique et d'Asie.

Figure 19 : Part de l'investissement dans PIB/Hab données PPA, prix constant (USD, 2005)



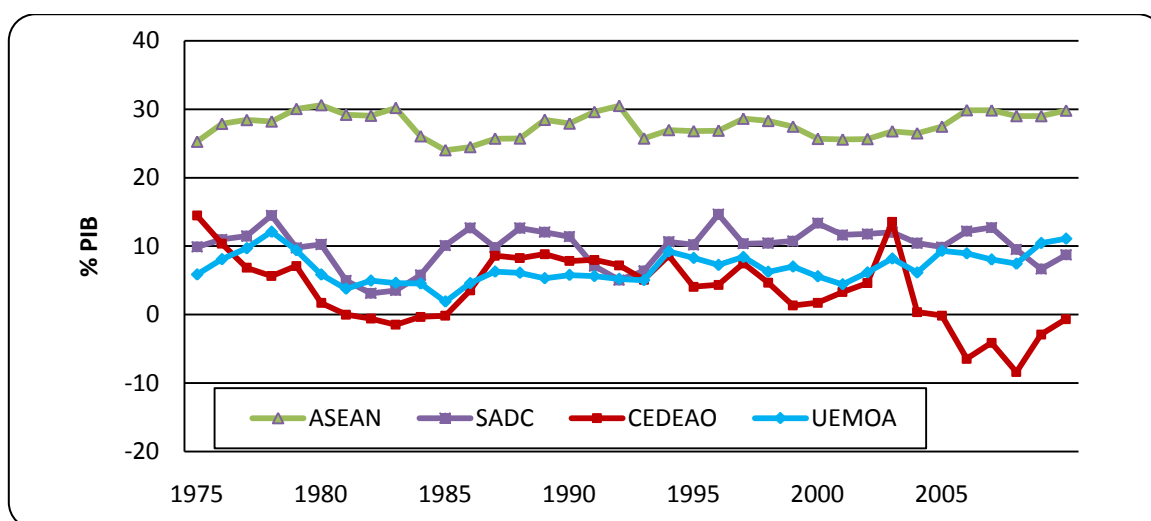
Source : Penn World Table 7.1, calculs de l'auteur

Certes, les choix faits en termes d'investissements publics n'ont pas toujours été synonymes de choix économiques rationnels, mais ont bien trop souvent résulté de décisions politiques prises en dehors de toute considération de rendement économique. Cependant, ce qui nous apparaît plus grave encore, est que le ratio de l'investissement privé sur l'investissement public pour la zone UEMOA est de l'ordre de deux, soit une valeur très faible en comparaison des autres zones économiques : ratio de 5 pour l'ASEAN, entre 3 et 4 pour la CEDEAO et la SADC. Or, comprendre les raisons pour lesquelles les investisseurs privés ne semblent pas avoir la même appétence pour la zone UEMOA que celle qu'ils manifestent pour les autres zones de l'ASS, doit aider dans la formulation des recommandations de politique économique à appliquer. Ainsi, le Tableau 14 a permis de comprendre que si la stabilité des politiques macroéconomiques était bien une condition nécessaire à l'attractivité d'un territoire pour des investisseurs nationaux et internationaux, ce n'était pas pour autant une condition suffisante. L'état des infrastructures, la qualité des biens publics éducation et santé pèsent également sur le coût de l'investissement. La qualité des institutions, le climat des affaires, sont pour leur part deux facteurs qui, s'ils ne sont pas au niveau attendu par les investisseurs, peuvent conduire à détourner l'investissement du territoire. A cet égard, la très faible part du secteur manufacturier dans le PIB des pays de la zone (entre 13 % pour la Guinée-Bissau et 26% pour

la Côte d'Ivoire, données BDSM 2010, Commission de l'UEMOA) est révélateur du manque de confiance en raison de la forte incertitude qui pèse sur les investisseurs potentiels dans ce domaine. Ce n'est pas tant que les projets n'existent pas, mais on ne peut que s'interroger sur le fait de savoir quel agent rationnel irait immobiliser du capital pour une période de temps relativement longue –au minimum dix ans-, sachant que les lois, les règlements administratifs, la force des soutiens politiques, l'accès au crédit conditionné par ces soutiens politiques sont susceptibles d'évoluer de façon erratique au cours de cette période, rendant l'environnement économique incertain au possible ? L'imbrication étroite des élites politiques et économiques accroît d'autant cette incertitude comme l'actualité récente dans certains Etats de l'Union vient opportunément nous le rappeler (chantier du parlement au Bénin arrêté depuis 2009 pour cause de détournement de fonds, ...). Deux autres facteurs qui ont trait au financement de l'économie jouent également un rôle important quant à la faible quantité et la faible qualité de l'investissement dans la zone UEMOA : il s'agit d'une part de l'insuffisance de l'épargne et d'autre part de l'intermédiation financière défailante.

- Concernant l'insuffisance de l'épargne, de nombreuses études, notamment parmi les plus récentes « Le rapport sur le financement des économies de l'Union » paru en 2012 à l'initiative de la BOAD, de la BCEAO, du CREPMF et de la Commission de l'UEMOA, soulignent que tant l'épargne intérieure que l'épargne extérieure (Investissements Directs à l'Etranger) est insuffisante au regard des besoins de financement de l'investissement.

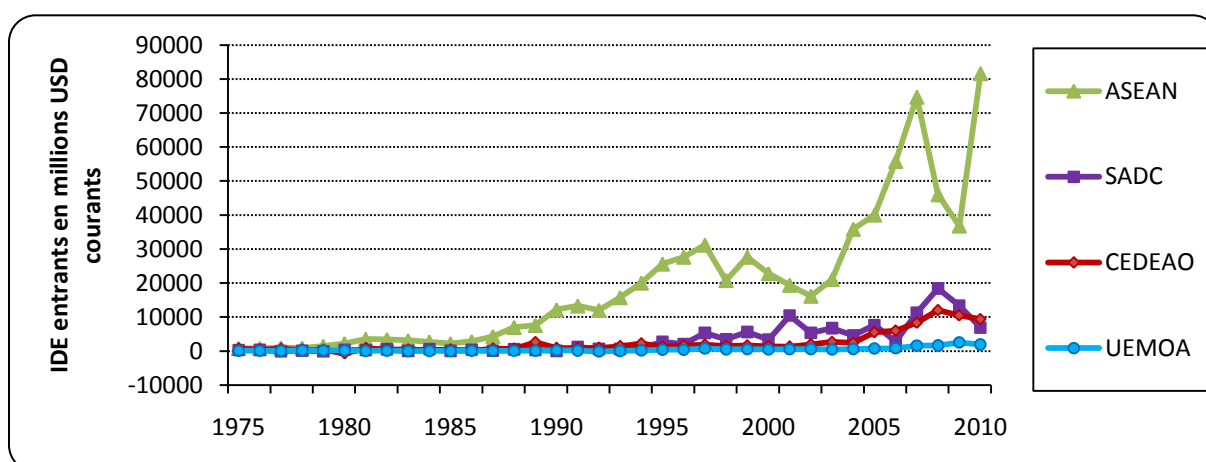
La Figure 20 ci-dessous représente l'épargne domestique en % du PIB en fonction des zones économiques du sous-continent que nous comparons aux données de l'ASEAN. La zone UEMOA apparaît dans la moyenne du sous-continent avec un taux d'épargne domestique qui évolue autour de 10% en légère croissance depuis le début de la décennie. Ce taux est cependant trois fois plus faible que celui observé dans l'ASEAN. Comme nous le verrons *infra*, l'explication à un taux d'épargne si faible est à chercher entre autres dans le fait que la population des pays de la zone UEMOA est peu connectée aux services financiers et n'a donc par conséquent pas accès aux instruments d'épargne. Ainsi, moins de 5% des ménages de la zone sont bancarisés contre plus de 50% dans la zone ASEAN.

Figure 20 : Epargne domestique par zones économiques (en % du PIB)

Source : WDI, calculs de l'auteur

Cette insuffisance de l'épargne domestique pourrait ne pas poser problème si tant est que l'épargne provenant de l'extérieur, par exemple au travers les IDE était abondante. Or, comme le souligne la Figure 21, ce n'est pas le cas.

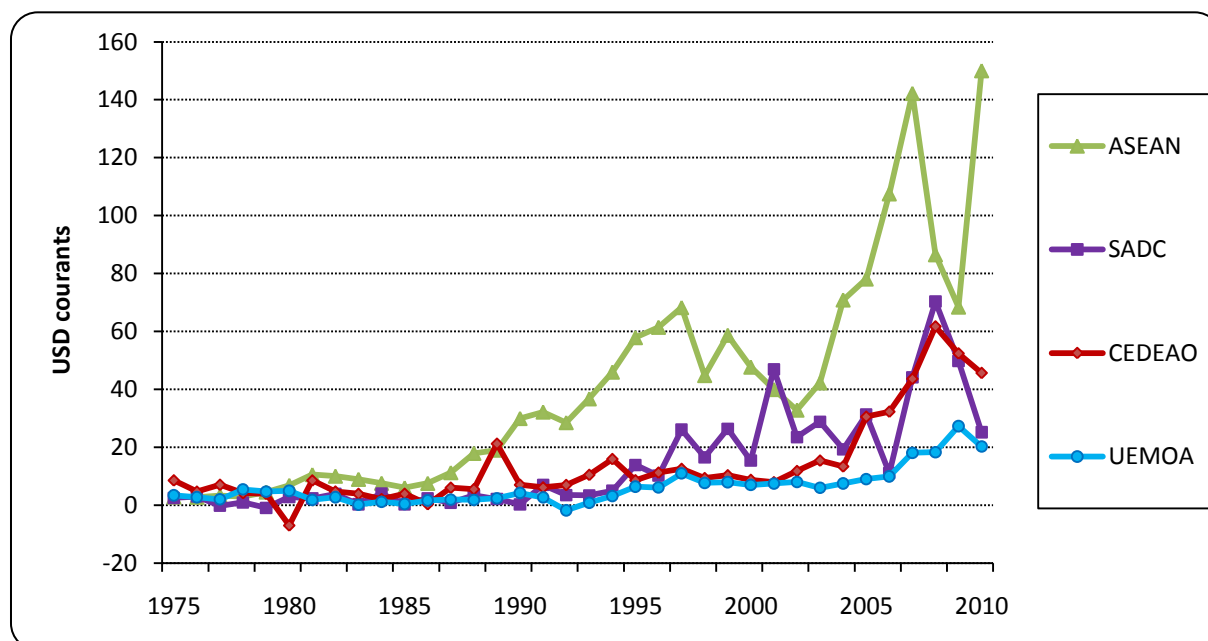
Certes, les IDE pour la zone UEMOA ont progressé en trente cinq ans puisqu'ils sont passés d'un flux annuel de 124 millions USD en 1975 à près de 2 milliards USD en 2010. Cependant ces chiffres restent considérablement trop faibles par rapport à ceux des zones CEDEAO, SADC et ASEAN ce qui souligne la difficulté de la zone à attirer les investisseurs. En effet, les IDE de la zone CEDEAO (9.5 milliards de USD) étaient en 2010 près de 5 fois supérieurs à ceux de la zone UEMOA, les IDE de la SADC (6.9 milliards de USD) près de 3 fois supérieurs et ceux de l'ASEAN (81 milliards de USD) près de 40 fois supérieurs.

Figure 21 : Flux d'IDE entrants par zones économiques (en Millions USD, taux de change courant)

Source : WDI, calculs de l'auteur

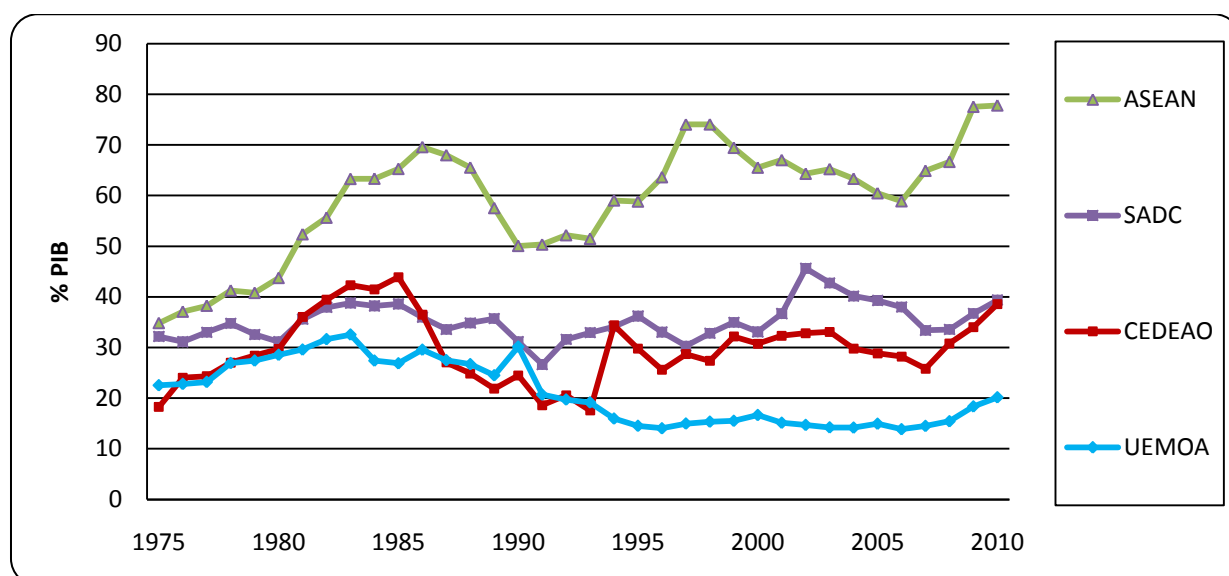
On pourrait arguer du fait que les zones ne sont pas comparables en termes de population donc d'activité économique. Mais, même en corrigeant l'IDE de chaque zone par le nombre d'habitants, on s'aperçoit que les IDE de la zone UEMOA sont certes proches de ceux dirigés vers la SADC, mais restent deux fois inférieurs à ceux disponibles pour la zone CEDEAO et sept fois plus faibles que ceux de l'ASEAN.

Figure 22 : Flux d'IDE/hab par zones économiques (en USD, taux de change courant)



Source : WDI, calculs de l'auteur

- Pour ce qui est de l'intermédiation financière, trois sortes d'acteurs ont vocation à assurer le financement de l'économie de la zone : le système bancaire, les marchés de capitaux et des acteurs spécifiques que sont les institutions régionales ou les bailleurs de fonds extérieurs. Compte tenu de son poids dans le financement de l'économie, nous nous intéressons aux contraintes qui pèsent sur le système bancaire. A fin 2009, le système bancaire de la zone comptait 99 banques et 19 établissements financiers dont les emplois nets globaux s'inscrivaient à près de 9.000 milliards de FCFA. La contribution du secteur bancaire de l'Union au financement de l'économie est mesurée par le rapport entre les crédits à l'économie (non compris les titres) et le PIB. Comme l'indique la Figure 23, la part de financement de l'économie de la zone UEMOA financée par le système bancaire, après avoir connue des niveaux comparables à ceux observés pour les zones CEDEAO et SADC jusqu'à la fin des années 80 connaît depuis lors un lent déclin et ne s'établit plus qu'à 20% à fin 2010. Ce chiffre est à comparer aux près de 40% de financement bancaire des zones CEDEAO et SADC et aux 80% de financement bancaire de la zone ASEAN.

Figure 23 : Montant des crédits à l'économie en % PIB par zones économiques

Source : WDI, calculs de l'auteur

Ce faible financement bancaire de la zone UEMOA est à rapprocher des niveaux de bancarisation également très faibles. Ainsi, d'après les données collectées dans les différents rapports ICA parus entre 2004 2008, les taux de bancarisation des ménages de la zone UEMOA sont de l'ordre de 5% à comparer à des taux de l'ordre de 30% en zone SADC et de plus de 50% en zone ASEAN. De même, d'après les données WDI de 2009, moins de 20% des firmes du secteur formel dans la zone UEMOA ont eu accès à un crédit bancaire contre près du double pour la zone ASEAN. On peut de plus noter un fort déséquilibre dans le financement des différents secteurs de l'économie : près de 70% du secteur tertiaire bénéficie du financement bancaire, contre moins de 4% pour le secteur primaire. De fait, les PME des secteurs primaire et secondaire, potentiellement créatrices d'emplois, sont insuffisamment financées.

Le bas niveau d'inclusion financière pour les pays de l'Union pose à l'évidence des problèmes pour les ménages et les entreprises non seulement dans l'accès à des prêts, mais également dans l'accès à d'autres services financiers tels les produits d'épargne ou d'assurance. Ainsi que le rappelaient les auteurs du rapport ICA de 2005 sur le Bénin, mais la généralisation peut être faite à tous les pays de la zone, cette inaccessibilité bancaire en zone urbaine et encore plus en zone rurale « *rend les populations plus vulnérables aux intermédiaires proposant des prêts à des conditions de taux exorbitantes* ». Qui plus est, le fait de ne pouvoir avoir accès à des produits d'assurance rend les populations particulièrement vulnérables aux risques.

De nombreux auteurs (Honohan *et al.* [2007], Meisel *et al.* [2007]) ont souligné que c'est à la fois un niveau de risque élevé (risques de contrepartie et risques liés aux respects des contrats) et des coûts d'informations liés aux asymétries d'information qui empêchent « rationnellement » les banques de prêter à certaines clientèles. De fait, il leur est plus rentable et moins risqué de concentrer les prêts sur des grandes sociétés appartenant à des secteurs spécifiques plutôt que de s'attacher à prêter à des TPE/PME du secteur informel. A cet égard, la sous-commission chargée du financement de l'économie régionale a proposé de classer les contraintes qui pèsent sur l'offre de crédit en deux catégories : des facteurs internes et des facteurs externes. Pour ce qui concerne les facteurs internes, ce sont principalement:

- la composition du système bancaire qui reste caractérisé, malgré son évolution rapide, par le poids relatif des grands établissements et des stratégies d'intervention peu diversifiées au détriment notamment des prises de risques sur le long terme ;
- la faiblesse des fonds propres qui conditionnent leur capacité de prêt individuel (règles de division des risques) et global (règle de solvabilité) ;
- la structure des ressources, celles-ci étant en croissance continue mais à forte prédominance de court terme, contraignant la possibilité d'octroi de crédits de très long terme, en l'absence notamment de produits financiers adaptés ;
- la capacité restreinte d'analyse des dossiers de demande de crédits d'investissement, les faiblesses du suivi des projets et l'importance des créances en souffrance.

En ce qui concerne les facteurs externes, on peut relever :

- le faible nombre d'institutions spécialisées dans le capital-investissement, le crédit-bail, l'octroi de garanties ou le développement hypothécaire pour compléter les financements classiques;
- la situation financière insatisfaisante des entreprises caractérisée par le faible nombre d'entreprises grosses utilisatrices de crédits bancaires disposant d'une signature classée favorablement auprès de la Banque Centrale (en 2007, elles représentaient 5,5% des quatre cent entreprises concernées pour l'ensemble de l'Union) ;
- la qualité jugée peu satisfaisante des dossiers de crédit, notamment ceux émanant des PME, en raison de l'absence ou du manque de fiabilité des états financiers des emprunteurs, de la fragilité de leurs situations financières, de l'insuffisance de leur auto-financement ou de leurs difficultés à constituer les garanties demandées ;

- la longueur des délais de règlement en faveur des entreprises et les difficultés de recouvrement des crédits, en raison des lacunes de l'environnement juridique et judiciaire des affaires.

Cette faible bancarisation a conduit à ce que les institutions de microfinance encore appelées Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) jouent un rôle croissant dans le financement de l'économie. Ainsi, à fin 2011, on en dénombre plus de mille contre une centaine vingt ans auparavant. De même, la part des crédits distribués par ces institutions représente en 2011 7.5% du total des crédits distribués par les établissements bancaires. Comme le rappelle le Rapport sur le financement des économies de l'Union [2012] : « *Les institutions de microfinance visent ainsi la mise à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire classique, de services financiers adaptés à leurs besoins* ». Néanmoins, ces institutions font elles-mêmes face à un certain nombre de contraintes qui sont d'une part la faible capacité managériale des porteurs de projets, combinée au manque de fiabilité de leur situation financière et d'autre part la synergie insuffisante entre le système bancaire et les SFD dont le faible degré d'intégration limite le refinancement des institutions de microfinance.

2. Un aperçu de quelques solutions

Comme nous l'avons indiqué en introduction de l'article, les solutions proposées et mises en œuvre depuis près de cinquante ans dans les Etats membres de l'Union n'ont pas rencontré le succès escompté en matière de croissance forte et pérenne et de réduction de la pauvreté. De façon générale, ces solutions renvoient à deux conceptions de politiques économiques appliquées aux pays en développement.

Une première conception consiste à partir du postulat qu'en général, les pays en développement subissent de multiples contraintes : infrastructures, éducation, santé, insuffisance d'investissement, faible gouvernance institutionnelle... Dès lors, une politique économique consistant à vouloir lever simultanément toutes ces contraintes semble la plus pertinente..., mais bute rapidement non seulement sur la contrainte budgétaire propre aux Etats, mais également sur les contraintes en termes de capacités humaines et organisationnelles.

Une seconde conception défendue par Rodrick [2007], consiste à dire que la politique économique doit permettre de lever la/les contraintes qui apparaissent comme étant les plus prégnantes pour nos économies. Cette conception se heurte également à un certain nombre de

limites. D'abord, il faut pouvoir identifier la contrainte la plus serrée, *i.e.* celle qui, une fois relâchée, aura le plus d'impact sur l'objectif visé. Ensuite, les pouvoirs publics doivent pouvoir agir directement sur cette contrainte, ce qui peut ne pas être possible. A titre d'exemple, le constat établi plus haut d'une insuffisance de l'épargne extérieure via les IDE ne donne pas aux gouvernements une règle d'action automatique permettant d'accroître ces IDE. En revanche, c'est en agissant sur l'environnement juridique afin de rassurer les investisseurs ou bien encore sur la qualité des infrastructures et du capital humain que les pouvoirs publics peuvent espérer atteindre leur objectif d'accroissement de l'épargne. Enfin, à supposer que les gouvernements puissent agir sur la contrainte, peut-on être sûr que lever cette contrainte n'entraînera pas des effets en retour plus néfastes que bénéfiques ? Cette seconde conception, qui a notre préférence a le mérite d'établir un ordre de priorité, une stratégie d'actions à mener et enfin un calendrier.

On comprend bien qu'il n'existe pas de recettes « clé en main » qu'un gouvernement pourrait appliquer sans tenir compte du contexte économique, géographique, institutionnel, social ou culturel. Ainsi, la transposition de politiques de croissance qui auraient été bénéfiques dans certains pays ne doit pas conduire les Etats de l'Union à les appliquer sans avoir conduit au préalable une réflexion approfondie sur les obstacles à la croissance. Pour ce qui est de l'UEMOA, deux domaines d'action nous semblent devoir être privilégiés : il s'agit d'une part d'améliorer la gouvernance institutionnelle au sein des Etats membres et d'autre part de mettre l'accent sur les politiques économiques susceptibles de dynamiser le système productif des économies de la zone.

2.1 Améliorer le cadre de la gouvernance institutionnelle

En premier lieu, il convient d'améliorer la gouvernance institutionnelle des Etats de l'Union, tant sur le plan politique en renforçant les institutions démocratiques, que sur le plan économique et financier en améliorant la gestion publique ainsi qu'en renforçant le cadre privé des affaires. En effet, l'instabilité sociopolitique que connaissent encore trop régulièrement les Etats membres vient pour partie des difficultés de transition vers la démocratie, mais également de l'exacerbation des inégalités au sein des populations pauvres ainsi que de la captation des rentes par certains groupes politico-ethniques. Ces situations, lorsqu'elles perdurent, débouchent invariablement sur une crise sociale pouvant se muer en crise politique avec comme risque la désintégration du corps social.

Pour ce qui est de la première composante, le renforcement de la gestion administrative de l'Etat, trois axes ont déjà fait l'objet d'une attention et d'un effort soutenus de la part de la Commission.

- Un premier axe qui est relatif à la gestion stratégique de l'Etat, pierre angulaire de la bonne gouvernance, s'est vu doté d'une ligne intégrée d'instruments de gestion : DSRP nationaux et DSRP régional offrent un cadre dans lequel les stratégies sectorielles nationales et régionales se renforcent mutuellement dans différents secteurs de la macro-économie, du commerce, des infrastructures, du social afin d'approfondir l'intégration, de dynamiser la croissance et *in fine* de réduire la pauvreté.
- Un deuxième axe relatif à la gestion des finances publiques a fait l'objet d'un renforcement accru grâce à l'adoption des directives qui portent sur l'harmonisation des finances publiques, à la création de Cour des Comptes autonomes tant sur le plan politique que financier, à la création des CENTIF, en charge de la lutte contre le blanchiment des capitaux.
- Un troisième axe a consisté à mettre en œuvre des programmes de réformes structurelles visant à améliorer la gestion des services publics. En particulier, les politiques de déconcentration de l'exécution du budget doivent être mises en place afin de rendre chaque ministère, ordonnateur principal. De même, les politiques de décentralisation des services publics ont pour but d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur en rapprochant les services publics des usagers, en particulier dans les domaines sociaux.

Pour ce qui est de la seconde composante, à savoir le renforcement du cadre des affaires dans le secteur privé l'intervention de l'Etat doit se définir au travers le cadre de la politique de la concurrence. Là encore, la stratégie régionale mise en place par la Commission de l'UEMOA qui a été énoncée dans le DSRP vient en complément des politiques des Etats membres et vise notamment à :

- promouvoir un environnement concurrentiel et réglementer les entreprises disposant d'un monopole naturel telles les entreprises publiques ;
- affirmer et renforcer la liberté des entrepreneurs de s'installer et de développer leurs activités sans entraves ni barrières ;
- limiter les coûts, durées et procédures administratifs nécessaires à l'activité qui restent parmi les plus élevés au monde ;
- développer l'accès aux financements, en particulier pour les PME et les TPE;

- renforcer la qualité de l'information comptable des entreprises privées par un recours accru à la formation et la certification sans lesquelles l'accès au crédit est impossible (SYSCOA) ;
- garantir la bonne exécution des contrats et des droits de propriétés en donnant la possibilité aux plaignants d'avoir recours à une autorité judiciaire régionale indépendante (Cour de Justice).

Cependant, force est de constater que les textes communautaires ont parfois quelques difficultés à être appliqués par les Etats membres avec la célérité qui leur siérait. Ainsi, au niveau de l'Union, les réformes institutionnelles et plus encore les réformes sectorielles accusent des taux de réalisation particulièrement faibles, respectivement de 41% et de 15%¹⁶. De même, dans le cadre de la construction de l'Union douanière, les acquis importants enregistrés ces dernières années sont quelques fois délibérément remis en cause par les Etats membres, qui pour protéger une filière, qui pour soutenir la demande relative à un produit du cru. De nombreuses entraves au commerce, telles les barrières non-tarifaires perdurent au travers l'imposition de normes, de restrictions quantitatives, de contrôles illégaux limitant de fait la libre circulation des marchandises. De plus, comme vient nous le rappeler opportunément chaque année l'Observatoire des Pratiques Anormales, le nombre de contrôles sur les corridors de transits commerciaux, ainsi que les rackets organisés à l'égard des populations par les forces de police, de gendarmerie et de la douane n'affichent pas de tendance baissière. Enfin, s'agissant de la liberté de circulation des personnes et le droit d'établissement, qui par ailleurs constitue l'un des premiers défis à relever pour disposer d'un cadre régional intégré, les Etats tardent à prendre les dispositions idoines pour bannir les entraves souvent constatées et dénoncées, notamment au niveau des frontières.

Ce non respect des décisions arrêtées de façon consensuelle au niveau de l'Union, de même que les retards dans l'application des réformes prescrites par l'Union créent de fait les conditions d'une remise en cause des acquis en matière d'ouverture des marchés et de solidarité communautaire. Pourtant, on ne peut nier que ce sont bien ces acquis qui ont permis à l'économie régionale de résister aux chocs exogènes, mieux que ne l'auraient fait les économies nationales prises individuellement. Aussi, si l'on souhaite vraiment que les agents retrouvent la confiance dans les règles du jeu institutionnel, confiance qui s'établit entre les agents et entre les agents et les institutions, confiance comme nous l'avons souligné à la base de tout projet d'investissement, alors il serait temps que les dirigeants des Etats membres de

¹⁶ Données Commission, décembre 2009.

l'Union mettent en accord leurs paroles avec leurs actes et agissent vigoureusement dans le sens d'une meilleure gouvernance institutionnelle.

2.2. *Dynamiser le système productif*

En second lieu, il convient de mettre en œuvre des politiques permettant de dynamiser le système productif des économies de l'Union, non seulement en permettant au secteur informel de se moderniser et de faire en sorte que les actifs du secteur informel puissent passer dans le secteur formel, mais également en permettant une diversification des activités productives. En effet, pour l'heure encore, les économies de la zone sont des économies de rente, que celle-ci soit agricole ou minière. Le processus de changement structurel qu'ont connu les autres économies en développement, *i.e.* le passage d'une économie agricole à une économie basée sur l'industrie et sur les services rendu possible par les transferts de capitaux et de main d'œuvre d'un secteur à l'autre ne semble pas encore en marche dans les pays de l'Union. Comment initier le processus ? Deux pistes de réflexion nous semblent devoir être étudiées.

Une première piste concerne le secteur agricole. Secteur essentiel pour chaque Etat membre puisque près du tiers du PIB est généré par ce secteur, cette part étant en légère progression sur la période 1995-2010 (cf. Tableau 18 pour les données agrégées UEMOA et Tableau 23 à l'Annexe II.I pour le détail par pays). Secteur essentiel également car l'alimentation issue essentiellement des produits vivriers intervient à hauteur de 40% dans le panier de la ménagère. Secteur essentiel enfin car plus de 70% de la population active est employée – temporairement ou en permanence- dans le secteur agricole.

Tableau 18 : Part des VA sectorielles (% PIB coût des facteurs)

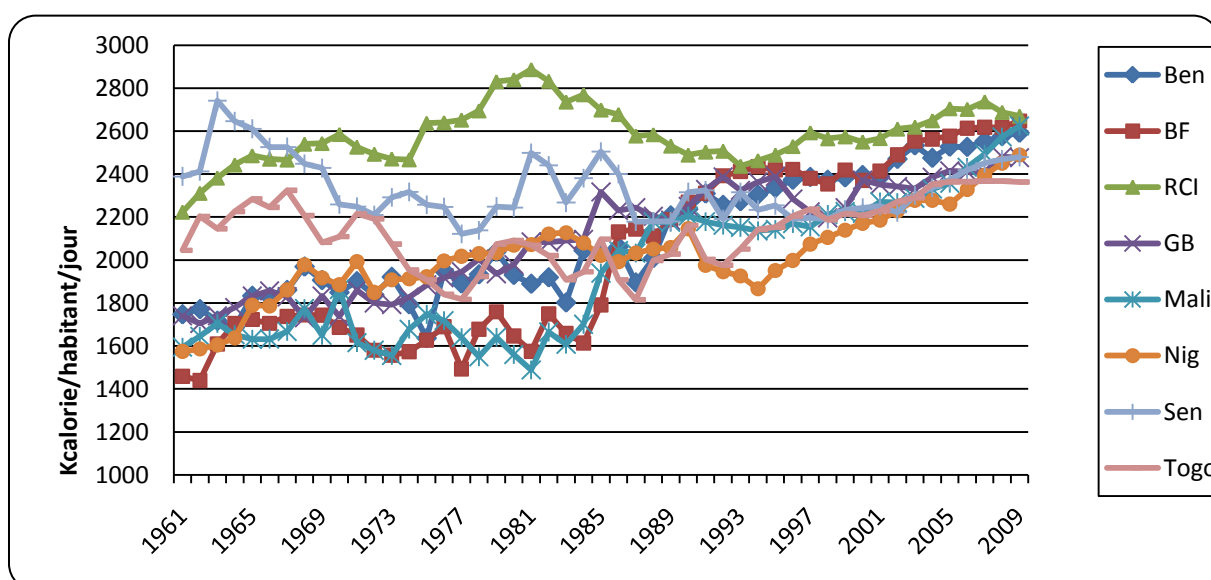
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
UEMOA			
1995-2000	27.8	19.1	53.0
2005-2010	30.1	22.1	47.7

Source : Base de données de la surveillance multilatérale, Commission de l'UEMOA. Calculs de l'auteur

Sur le plan des recettes d'exportation ce sont le plus souvent un ou deux produits agricoles qui représentent 70% de ces recettes. Or, ce secteur est dominé à 80% par de petites exploitations familiales qui parviennent difficilement à subvenir à leurs besoins essentiels: ainsi, plus de 50% des agriculteurs sont en dessous du seuil de pauvreté. La crise de 2008/2009 qui a porté sur le prix des produits alimentaires a « réveillé le spectre d'une pénurie alimentaire et

rappelé les risques liés à une forte dépendance aux importations alimentaires » (Fréguin et Losch [2011]. A cet égard, les dernières données publiées par la FAO [2012] soulignent que l'indicateur qui mesure l'apport calorique/personne/jour¹⁷ n'a connu pour les pays d'Afrique sub-saharienne qu'une faible variation à la hausse sur la période 1960-2010, passant de 2100 kcalories/habitant/jour à environ 2350 kcalories/habitant/jour soulignant ainsi la fragilité des systèmes agricoles du sous continent à toute cause extérieure négative. Pour les pays de l'Union, l'indicateur est passé de 1847 kcalories/habitant/jour à 2543 kcalories/habitant/jour, tous les pays étant depuis 2007 au dessus du niveau minimum caractérisant l'état d'insécurité alimentaire fixé par la FAO à 2300 kcalories/habitant/jour. A titre de comparaison, les pays d'Asie du sud est ont vu ce même indicateur évoluer de moins de 1900 calories/habitant/jour en 1960 à plus de 2700 kcalories/habitant/jour en 2010.

Figure 24 : Disponible alimentaire dans les pays de l'UEMOA



Source : FAOSTAT

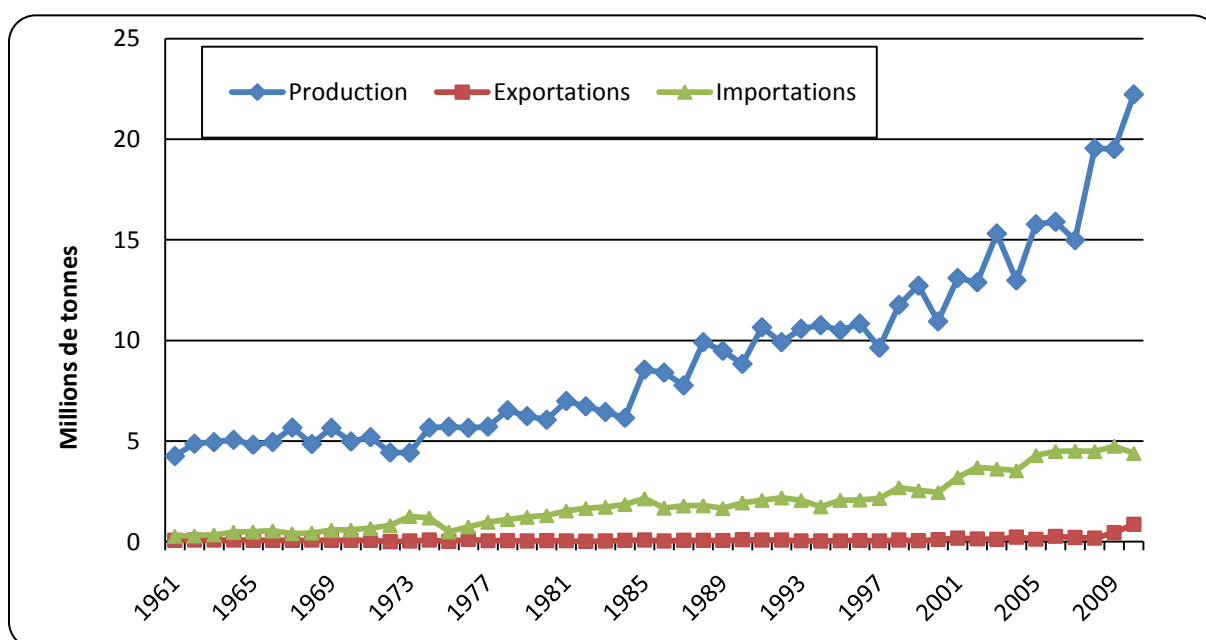
Comprendre et résoudre les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à l'emploi dans les Etats de l'Union passe dès lors nécessairement par une redynamisation du secteur agricole. En effet, l'histoire nous enseigne que les pays en développement qui en diversifiant leur économie sont devenus progressivement des pays émergents puis des pays industrialisés, ont bâti cette diversification d'abord sur une croissance des revenus agricoles ; le cas de la Chine au début des années 80 est emblématique de la relation croissance agricole, augmentation des revenus des ruraux, développement des autres secteurs économiques. C'est, entre autres, cette

¹⁷ C'est un indicateur qui mesure la sécurité alimentaire dans un pays puisque selon la FAO le niveau minimum moyen de cet indicateur devrait être de 2300 kcal/habitant/jour. Il ne permet cependant pas de prendre en compte l'inégalité d'accès à l'alimentation.

croissance des revenus agricoles qui a permis de générer une demande rurale supplémentaire qui par la suite s'est exprimée dans les autres secteurs de l'économie. C'est également le secteur agricole qui au travers son développement a contribué à assurer un disponible alimentaire suffisant pour nourrir la population, disponible dont l'excédent concourait à alimenter les recettes d'exportation. C'est aussi parce que la production agricole, en particulier céréalière est disponible en quantité suffisante, que les prix des biens alimentaires courants peuvent se maintenir à des niveaux stables sans subir les fluctuations des cours internationaux.

Or, le secteur agricole reste aujourd'hui encore dans les pays de l'Union de type extensif, reposant quasi-exclusivement sur le travail humain, méconnaissant toute mécanisation, offrant certes des emplois en nombre, mais des emplois faiblement rémunérés : en un mot ce secteur est peu productif. Pour l'heure, l'agriculture au sein de l'Union est toujours une agriculture de subsistance. Dans les faits, lorsque l'on étudie la production céréalière de l'ensemble de l'Union, on s'aperçoit qu'elle a certes progressé – au taux de croissance en moyenne annuelle de 2.5% sur la période 1961-2007-, mais à un rythme inférieur à celui du croît démographique qui est de 2.7% en moyenne annuelle sur la même période. D'où un déficit en termes de besoins en céréales non satisfait de 0.2% en moyenne annuelle (cf. Figure 25). Ce n'est que depuis 2007 que la production céréalière a connu un rythme de croissance élevé avec un taux de 10% en moyenne annuelle.

Figure 25 : Production céréalière, importations et exportations en UEMOA

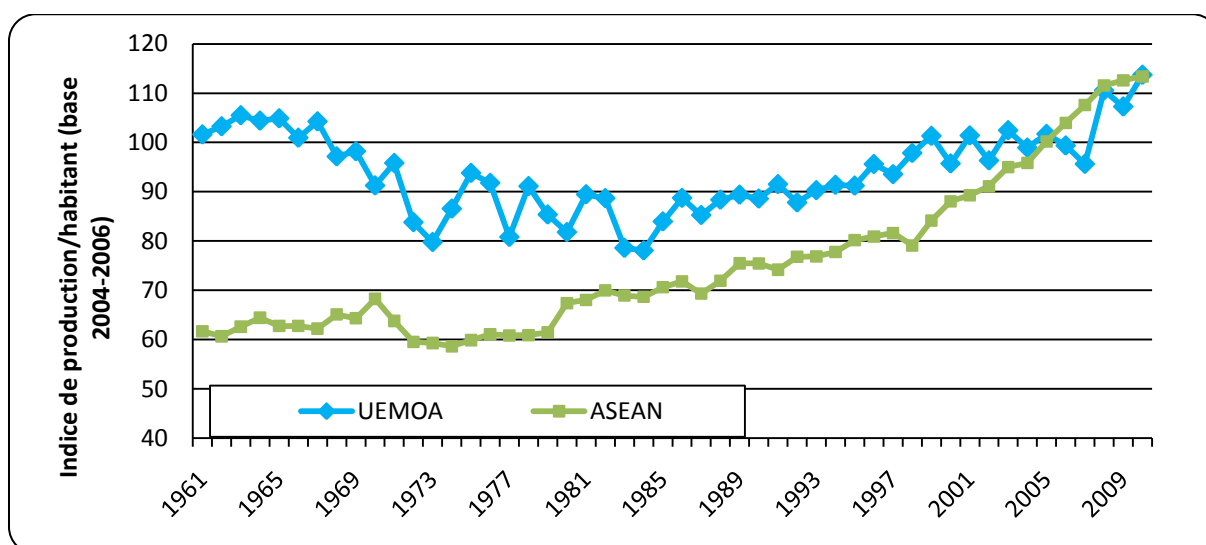


Source : FAOSTAT, calculs de l'auteur

Le fait que la production céréalière fut insuffisante pour satisfaire les besoins alimentaires de la population s'est traduit par un recours de plus en plus important aux importations de céréales¹⁸. D'après les données FAOSTAT de 2010, l'Union est ainsi passée d'un volume de céréales importées de 280 623 tonnes en 1961, soit 7% de la production totale à un volume importé de plus de 4 millions de tonnes en 2010, soit 20% de la production totale (un pic de 30% de la production de céréales importées a même été enregistré en 2007). Dans le même temps, les exportations de céréales de l'Union ont connu des évolutions très heurtées en rapport avec le niveau de production lui-même fluctuant. On comprend bien que cette dépendance aux importations alimentaires fait peser des risques en termes de sécurité alimentaire pour l'Union. D'une part, parce que les prix des biens alimentaires importés fluctuent de façon erratique sur les marchés internationaux sans que les Etats n'aient une quelconque prise dessus avec comme conséquence en cas de forte hausse des prix l'obligation pour les Etats de mettre en place des systèmes de subvention. D'autre part, les pays exportateurs peuvent décider –comme cela s'est produit récemment pour l'Inde ou la Thaïlande- de suspendre les exportations de biens alimentaires à destination de pays tiers en raison de risque d'insécurité alimentaire interne.

Une façon d'exprimer ce risque d'insécurité alimentaire au sein de l'Union est illustrée par la Figure 26. On a représenté l'indice de la production alimentaire par habitant pour les pays de l'UEMOA et ceux de l'ASEAN. On constate que la production alimentaire par habitant qui était très nettement supérieure à celle des pays de l'ASEAN dans les années 1960 a connu un lent déclin jusqu'au milieu des années 1980 avant de connaître un raffermissement depuis lors. Ce n'est qu'à partir de 2006 que l'indice de production alimentaire par tête a retrouvé la valeur qui était la sienne en 1960. A l'inverse, les pays de l'ASEAN ont vu la production alimentaire partir de faibles niveaux (indice de valeur 62 en 1961) et augmenter de façon ininterrompue jusqu'à une valeur de 113.4 en 2010. Or, compte tenu des croissances démographiques envisagées dans les Etats membres de l'Union, un actif agricole qui nourrit aujourd'hui trois personnes devra en nourrir le double à l'horizon 2030. C'est là le principal défi auquel se trouve confronté le système agricole des Etats de l'Union.

¹⁸ On ne dispose que des données d'importation et d'exportation par pays sans pouvoir distinguer l'origine communautaire ou non des produits échangés. Dans l'idéal, il conviendrait d'analyser les importations et les exportations de céréales extra-communautaires. Les données n'étant pas disponibles, on se contente de suivre les données du solde commercial qui peuvent être une bonne approximation.

Figure 26 : Évolution de la production alimentaire : comparaison UEMOA/ASEAN

Source : FAOSTAT, calculs de l'auteur

Pourtant, comme le rappelle Kabore [2012], les atouts que possède la région sont nombreux. Il y a d'abord la diversité des écosystèmes qui correspondent à deux principaux types d'agriculture. Une agriculture pratiquée dans les zones soudano-sahéliennes qui consiste en un système de cultures céréalières – mil et sorgho, blé, riz et maïs –, de cultures légumineuses de coton et d'élevage. Cela concerne le Burkina Faso, le Mali le Niger et l'ouest du Sénégal. Un deuxième type d'agriculture est pratiqué dans les zones semi-humide ou les zones forestières côtières humides (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Togo). On y retrouve des cultures de tubercules (igname, manioc, taro) et des plantations telles les cacaoyers, caféiers, anacardiers, arbre à karité. C'est cette grande variété et complémentarité de systèmes agricoles qui est à la fois source de diversité écologique, mais également propice aux échanges entre les Etats, d'autant que les Etats membres de l'UEMOA ont instauré entre eux une libre circulation des produits agricoles exemptés de droits de douane.

L'autre atout dont dispose la région est la disponibilité des terres agricoles qui ne sont pas encore mises en valeur. Ainsi, le Mali voit seulement 10% des terres cultivables mises en production, alors que pour le Niger ou le Sénégal c'est moins de 30% des terres cultivables qui sont exploitées (Etude FARM [2008]). De même, si le potentiel hydrique est considérable (fleuves Niger et Sénégal), il est pour l'heure encore peu exploité puisque moins de 3% des terres arables de l'Union bénéficient de systèmes d'irrigation¹⁹. De fait, les productions

¹⁹ On peut d'ailleurs noter que le pourcentage des terres arables irriguées en zone UEMOA n'a que peu évolué sur la période 1990-2007, passant de 2.2% à 2.5% alors que sur la même période les terres arables irriguées en zone ASEAN passait de 24.9% à 32.2%.

agricoles sont fortement dépendantes des conditions extérieures : pluviométrie, invasions acridiennes, inondations... qui conditionnent la qualité et la quantité des récoltes.

Aussi, moderniser le secteur agricole afin de le rendre plus productif ne pourra se faire sans que les Etats prennent conscience de l'investissement massif qu'il convient de réaliser.

- Investissement dans les hommes d'abord, ce qui signifie que les populations des zones rurales puissent bénéficier d'une meilleure éducation de base que celle qui leur offerte à l'heure actuelle. En effet, selon le Rapport sur le Développement dans le monde de la Banque Mondiale [2008], les populations habitant en zone rurale n'ont bénéficié en moyenne que de quatre années d'éducation primaire pour ce qui est des hommes et de trois années seulement pour les femmes. De même, une formation professionnelle adaptée aux besoins des agriculteurs, mais également aux besoins des organisations professionnelles capables de défendre les intérêts de leurs membres doit être promue de façon vigoureuse. Pour ces dernières, on comprend bien qu'il est de l'intérêt du petit producteur d'adhérer à ce type d'organisation en raison du pouvoir de négociation que celles-ci ont tant par exemple quant à l'achat des intrants que le message qu'elles peuvent porter au niveau des instances politiques. Enfin, sans formation adéquate, il sera difficile aux producteurs de maîtriser et d'utiliser les nouvelles techniques et méthodes de production agricoles.
- Investissement dans les infrastructures ensuite, afin de désenclaver les territoires ruraux et de leur permettre d'avoir accès aux marchés sur lesquels s'échangent les produits. En effet, si l'urbanisation croissante²⁰ peut constituer une opportunité pour le secteur agricole en desserrant la contrainte de la rareté des terres arables, encore faut-il que les échanges entre territoires ruraux et territoires urbains soient rendu possibles par un aménagement du territoire adéquat : sans infrastructure routière de qualité, il ne peut y avoir d'accès aux marchés régionaux et sous-régionaux et c'est ce manque d'accès qui peut aggraver les situations d'insécurité alimentaire. Il convient également d'investir massivement dans les équipements de transformations des céréales (moulins) et les entrepôts de stockage de différentes tailles selon qu'ils s'adressent aux villages, aux départements ou aux régions afin de stocker les produits agricoles en attendant qu'ils soient insérés dans le circuit de commercialisation. De même, comme nous le soulignons *supra*, en raison de la nature du climat qui conduit à ce que les sécheresses soient des évènements « certains » à intervalles réguliers, il s'agit de

²⁰ Cf. l'Annexe II.I, Figure 30 pour l'évolution des taux d'urbanisation au sein de l'Union.

développer rapidement et de façon massive les infrastructures permettant d'avoir des cultures irriguées de façon mécanique. Ne pas l'entreprendre aujourd'hui alors même que les changements climatiques en cours accroissent les probabilités de sécheresse future, conduirait inévitablement à une progression de l'insécurité alimentaire dans l'Union.

- Investissement dans des instruments de régulation de marché également, qui peuvent prendre des formes aussi diverses que des subventions aux investissements ou bien encore l'inclusion dans les politiques commerciales de considération relatives à la protection des filières agricoles.
- Investissement enfin dans les systèmes de financement et d'assurance à destination des petits producteurs qui n'ont pas la capacité financière d'investir ni dans les engrais ou pesticides ni dans des systèmes améliorés de production agricole : peu de culture avec traction animale, faible recours aux tracteurs ou aux semoirs mécaniques. A titre d'exemple, selon les données FAOSTAT collectées pour l'Union, un tracteur couvre 5000ha de superficie arable dans l'Union et en moyenne au cours de la décennie 1990-2000 un tracteur était disponible pour 6461 actifs agricoles (cf. Tableau 24 et Tableau 25 à l'Annexe II.1 pour le détail par pays). Les banques spécialisées dans le financement de l'agriculture, lorsqu'elles existent, ne financent de fait que les cultures de rente et l'agro-industrie et les activités de commercialisation des produits agricoles, se détournant des petits producteurs considérés comme potentiellement insolvable en raison de l'absence d'actifs qu'ils pourraient apporter en garantie de leurs emprunts. Ainsi, le financement bancaire du secteur primaire ne représente que 8% de l'encours des crédits (données « Rapport sur le financement des économies de l'Union », [2012]), alors que, rappelons-le, le secteur agricole représente 30% du PIB et occupe plus de 70% de la population. De même, la couverture géographique des territoires de l'Union est insuffisante voire inexistante pour une grande partie des zones rurales : les producteurs n'ont tout simplement pas d'accès physique à des institutions financières qu'elles soient classiques ou bien qu'elles relèvent des systèmes financiers décentralisés. Enfin, le recours à des systèmes assurantiels adaptés aux besoins des agriculteurs permettraient à terme à ceux-ci de se couvrir contre les risques de catastrophes naturelles, d'invasions acridiennes ou d'accidents de santé. Développer ces systèmes de paiement et d'assurance en direction des petits agriculteurs permettrait

ainsi de « *sortir du cercle vicieux faibles revenus agricoles-faible capacité d'achats d'intrants d'où faibles productions et donc faibles revenus* ».

Une deuxième piste concerne les entreprises du secteur informel encore qualifié de populaire. Par secteur informel, on entend toutes les activités produites en dehors de l'activité régulée qu'il s'agisse du droit du travail, de la législation sociale, des règles relatives à l'hygiène ou à la qualité des produits. Du fait des conditions de vie difficiles en zone rurale, de la dureté du labeur dans les travaux des champs, une part croissante de la population rurale a préféré quitter les campagnes pour venir s'installer en zone urbaine. Cette population migrante, jeune, sans qualifications est venue grossir les rangs des travailleurs du secteur informel urbain qui représente plus de 70% de la population active non agricole, près de 80% des emplois créés et plus de 60% du PIB de la zone. Si le secteur informel permet aux actifs qui le composent de survivre, il n'en constitue pas moins un secteur caractérisé par une précarité des conditions de l'activité, une faible productivité en raison d'un sous investissement en capital, enfin des rémunérations parmi les plus faibles.

De nombreuses études (Enquêtes 123, OIT [2002]) soulignent que ce n'est pas tant la volonté des acteurs de ce secteur que la difficulté perçue des démarches administratives, leur longueur, leur coût, l'inaccessibilité de certains services qui empêchent ces micro-entreprises de passer dans le secteur formel. De même, les avantages d'un passage de l'informalité à la formalité apparaissent trop peu conséquents pour les acteurs : l'accès au financement par exemple est tout aussi difficile pour une micro-entreprise qu'elle soit dans le secteur formel ou informel. De fait, des efforts importants doivent être consentis par l'administration dans le sens d'une simplification des procédures administratives et du système d'imposition afin d'instaurer un climat des affaires propice au développement de l'activité. L'objectif visé est bien ici de faire en sorte que les entreprises les plus structurées du secteur informel puissent passer dans le secteur formel et commencent à constituer le terreau d'une classe moyenne.

Tableau 19 : Part des VA sectorielles (% PIB coût des facteurs)

	Secondaire informel	Tertiaire informel	Total informel (hors agri)
UEMOA			
1995-2000	7.2	17.1	24.3
2005-2010	7.8	19.2	27.0

Source : Base de données de la surveillance multilatérale, Commission de l'UEMOA. Calculs de l'auteur

Quelques axes de développement peuvent rapidement être mentionnés. Par exemple, on ne peut que constater que de nombreuses activités de type industriel ou tertiaires ont du mal à se développer en raison d'un tissu économique « à trou » *i.e.* un tissu dans lequel des entreprises servant de relais n'existent que peu voire pas du tout. On pense notamment au machinisme agricole et aux activités d'entretien et de réparation liées à ce secteur, ou bien aux entreprises qui font partie de la chaîne du froid et qui constitueraient le relais naturel d'une partie de la branche agro-alimentaire. On pense également aux « technologies vertes » qui sont absentes de la zone UEMOA, alors qu'à titre de comparaison 20% du capital risque est investi en Chine dans ce type d'activités et qu'aux Etats-Unis, ce secteur représente le troisième secteur en termes d'investissements. On peut de même remarquer que le tissu économique de l'Union est caractérisé par le faible nombre d'industries de transformation. Or, plus un produit est élaboré ou transformé, plus sa valeur ajoutée est élevée. Qui plus est, la transformation réduit la dépendance extérieure à travers la diminution des importations de biens de consommation courante notamment. C'est ce qui a motivé entre autre la Commission de l'UEMOA, qui au travers le PER, a souhaité apporter un accompagnement notamment aux industries agro-industrielles dans son programme de restructuration et de mise à niveau de ces industries. On doit malheureusement déplorer que pour la transformation du produit de rente qu'est le coton, les résultats restent largement en deçà des attentes. Les industries existantes et les structures de soutien dans le secteur textile ont pratiquement disparu du fait des problèmes de qualité et de compétitivité par rapport aux produits textiles des pays voisins (Ghana) et surtout asiatiques. La solution régionale proposée, à travers l'Agenda coton adoptée en 2003, n'a toujours pas donné les résultats escomptés. En effet, alors qu'il était prévu une transformation de 25% de coton fibre à l'horizon 2010,..., seuls 3% sont actuellement réalisés pour une demande mondiale en hausse. A cet égard, les propos de l'économiste Lesjone [2011] prennent tout leur sens : il souligne que dans les conditions d'activité de notre zone « *une politique volontariste et pro-active concernant ces niches d'activité orphelines prend tout son sens* ».

La question du financement de ces micro-entreprises doit également être mentionnée. Une étude de 2005 réalisée par DIAL sur sept capitales de notre zone soulignait que 85% du financement des ces micro-entreprises était réalisé au travers de l'épargne individuelle. Seuls 2% du financement provenait d'un crédit bancaire ou d'une institution de micro-finances. Or, ces entreprises ne parviendront à grandir qui en augmentant le stock de matières premières, qui en améliorant leur équipement ou leur local, que si une orientation très nette est donnée

par les pouvoirs publics à la mise en place de programmes de micro-crédits orientés vers ces micro-entreprises. Enfin, un effort conséquent doit être produit tant sur la formation initiale que sur la formation au long de la vie afin d'amener les acteurs des entreprises du secteur informel comme formel à être capable de s'adapter aux évolutions technologiques.

Une troisième piste s'intéresse à la question du financement de l'activité. Les arguments développés ci-dessous reprennent pour l'essentiel ceux avancés dans le « Rapport sur le financement des économies de l'Union » [2012] publié par les organes de l'Union. Trois domaines d'action doivent être privilégiés : la mise en place des mesures structurantes visant à mobiliser l'épargne longue au niveau des ménages, l'amélioration du fonctionnement du système bancaire et la dynamisation du marché financier régional.

- *La mobilisation de l'épargne au niveau des ménages*

De façon générale, mobiliser l'épargne des ménages, en particulier l'épargne longue, peut être rendu possible grâce à la mise en place d'un cadre réglementaire incitatif pour des produits de type « plans d'épargne » (PEL, PEE, PEA, Assurance-vie). De même, on peut imaginer que le développement et l'élargissement des régimes de retraite, tant au niveau de la couverture des retraites obligatoires, qu'au niveau des retraites complémentaires ou facultatives, voire des retraites par capitalisation constitueraient un formidable levier pour la constitution d'une épargne longue. Pour ce faire, il faudrait envisager ce type de produit et chercher à harmoniser au niveau de la zone la politique fiscale en direction des ménages à faibles revenus. Enfin, ces efforts ne porteront leur fruit qu'à condition de remédier au problème de la sous-bancarisation en particulier dans le monde rural. Le développement de réseaux du type Poste/Caisse d'Epargne constitue à cet égard une des réponses à la mobilisation de l'épargne.

- *Le système bancaire et les institutions de micro-finance*

Il existe un certain nombre de mesures que les banques dans le cadre de l'amélioration de leur contribution au financement du secteur marchand et du secteur non marchand (Trésors publics) pourraient mettre en œuvre. D'abord, il s'agirait de renforcer le niveau des fonds propres des établissements de crédit, afin d'accroître leurs capacités d'intervention. Ensuite, il conviendrait de modifier la structure des ressources par un recours accru aux instruments de mobilisation de l'épargne longue par le biais du marché. Enfin, il faudrait procéder au renforcement des capacités des établissements de crédit en matière d'analyse et de maîtrise des risques, notamment de crédit et de financement de projets.

- *Le marché des capitaux*

Au regard de l'expérience des pays émergents, outre le maintien d'un environnement socioéconomique apaisé, des solutions peuvent être envisagées pour permettre au marché financier de l'UEMOA de jouer efficacement son rôle dans le financement des économies de l'Union. Par exemple, l'ouverture du capital des sociétés d'Etat permettrait aux Etats de l'Union d'améliorer la gouvernance de ces sociétés, d'encourager l'actionnariat populaire et de dégager des ressources pour les besoins de financement. De la même manière, les Etats pourraient procéder à la création, par appel public à l'épargne, de sociétés d'infrastructures afin de faire participer l'ensemble des acteurs économiques au financement des besoins d'infrastructures par la mobilisation de l'épargne disponible. Un fonds dédié aux infrastructures pourrait également être créé au niveau régional. Il serait un véhicule d'investissement à l'échelle de l'Union, à l'image des expériences nationales au Nigeria et en Tunisie. Egalement, il s'agit de réfléchir aux mesures portant sur la réforme du secteur des assurances et de la sécurité sociale afin d'accroître la demande régionale de titres. Le but recherché dans ce domaine serait l'amélioration de la fiscalité des produits commercialisés par les compagnies d'assurances, notamment l'assurance-vie et l'assurance retraite ainsi que la relecture du Code CIMA pour favoriser une meilleure participation de ces sociétés aux opérations du marché financier par l'adossement de leurs provisions techniques à des titres à long terme. Quant à la sécurité sociale, sa réforme devrait être axée sur la promotion du régime de capitalisation, en complément du régime actuel de répartition. Elle devrait également permettre la création et la promotion de fonds de pension privés. Ce type de réforme a donné de bons résultats dans d'autres pays, notamment en Amérique Latine et en Asie. En Afrique, les exemples récents sont ceux de l'Egypte et du Nigeria.

IV. Conclusion

Les données ont souvent cette fâcheuse tendance qu'elles décrivent des réalités que l'on préférerait ne pas voir et qu'elles énoncent des vérités que l'on aimerait voir tues. L'UEMOA est la zone économique qui, parmi les régions en développement du monde, a connu la croissance économique la plus faible sur ces cinquante dernières années avec comme corollaire une trop faible et trop lente amélioration des conditions de vie des populations. Car ne nous y trompons pas, nous devons faire nôtre les conclusions des travaux de Ravallion et Chen [1997] et de Dollar et Kraay [2000]: « *Growth is good for the poor* ». Sans croissance, les populations les plus

pauvres de l'Union continueront de connaître la faim et la maladie. Sans croissance les peuples, n'auront d'autre horizon que celui du lendemain.

Un certain nombre d'obstacles à une croissance stable, soutenue, durable, équitablement répartie qui permette de briser le cercle de la pauvreté ont été analysés au sein de la troisième partie de cet article. La levée de ces différents obstacles apparaît comme l'une des conditions pour dynamiser la croissance dans la zone. Cependant, cette contribution a volontairement passé sous silence d'autres moteurs indispensables pour accélérer la croissance. Ainsi, la question des infrastructures, vitales au développement économique de la zone n'a été qu'esquissée au travers le développement du secteur agricole et l'accès aux marchés. L'énergie, les transports routiers maritimes ou ferroviaires, l'infrastructure en nouvelles technologies, autant de sujets qui mériteraient à eux seuls un développement complet.

De même, la question de l'intégration régionale n'a été abordée qu'à travers les questions de stabilité des politiques économiques et de respect des critères de convergence. Pourtant, on se doit de rappeler que les Etats de l'Union pris individuellement constituent de petits marchés. C'est bien leur appartenance à un même espace économique qui peut leur permettre de mettre en commun de nombreux programmes sectoriels régionaux afin de tirer parti d'économies d'échelle. C'est ce à quoi s'emploie la Commission de l'UEMOA, notamment au travers le Programme Economique Régional (PER) dont la deuxième phase est à l'œuvre depuis le début du deuxième semestre 2012. Ce programme a pour objectif essentiel de diminuer le poids des contraintes qui pèsent sur la croissance et la réduction de la pauvreté dans notre zone. Pour ce faire, les Etats et les principaux organes de l'Union ont défini un cadre stratégique dans lequel cinq axes prioritaires ont été retenus. Un premier axe, qui a trait à la gouvernance et à l'intégration économique de notre zone, met l'accent tout à la fois sur les moyens de parvenir à une meilleure efficacité et une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques et privées, une réelle liberté de circulation des personnes, des biens et des capitaux au sein de l'Union ainsi qu'à une stricte observance du droit d'établissement des ressortissants d'un Etat membre dans l'ensemble de l'Union. Un deuxième axe, qui concentre l'essentiel des financements, repose sur la conviction que le développement des infrastructures de base, dans le domaine de l'énergie, des transports et des télécommunications est indispensable pour le développement des entreprises de la zone. Un troisième axe s'attache à renforcer aussi bien la compétitivité des entreprises de l'Union qu'à développer le commerce intra régional et la sécurité alimentaire, en développant des politiques sectorielles clés : politiques agricole, industrielle et minière communes à l'ensemble des pays. Le quatrième axe vise à améliorer le développement du capital humain au travers tant de l'amélioration des systèmes de santé et la

préservation de l'environnement, que du renforcement des systèmes d'enseignement supérieur. Un dernier axe porte sur la recherche de financement des différents programmes et la mise en place d'un suivi-évaluation des actions menées à travers les projets.

Pourtant, comme le rappellent à juste titre Losch et Fréguin [2011], « *la transition économique des pays de l'Union implique la recherche de diversification, une meilleure productivité globale et par conséquent une sortie progressive de la spécialisation primaire agricole ou minière. Mais, ce qui n'a pas eu lieu en cinquante ans, ne se fera pas par les seules forces du marché ou au travers de simples déclarations politiques, aussi convaincantes soient-elles...* ».

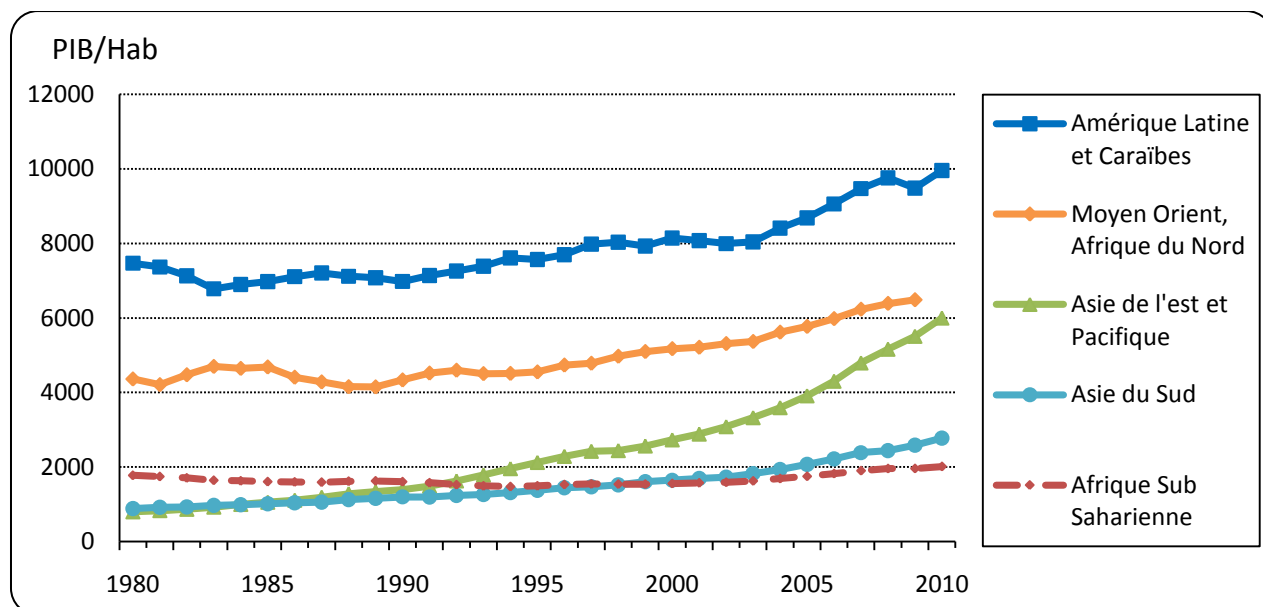
Références bibliographiques

- Artadi E.V. et Sala-i-Martin X, [2003], « The economic tragedy of the XXth century: growth in Africa », *NBER working paper series*, n° 9865.
- Bairoch P. [1999], *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, La Découverte, Paris.
- Banque Mondiale [2008], *Rapport sur le développement dans le monde*.
- Benoit-Cattin M. et J.P. Dorin, [2011], « Croissance agricole, productivités et dépendance alimentaire des pays de l'UEMOA », *Document de travail* présenté au colloque « *Dynamiques de croissance en zone UEMOA* », Commission de l'UEMOA, juillet 2011.
- Commission de l'UEMOA, [2011], *L'UEMOA en 2020*, rapport du Panel de Haut niveau.
- Commission de l'UEMOA, [2012], « Rapport sur le financement des économies des Etats membres de l'UEMOA », *Rapport d'étude* de la BOAD, BCEAO, CREPMF, Commission de l'UEMOA.
- Commission on Growth and Development, [2008], *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*, Washington DC.
- Guengant J.P. [2011], « Comment bénéficier du dividende démographique ? », collection *A savoir*, n°09, AFD.
- Dollar D. and A. Kraay [2000], "Growth is good for the poor", *mimeo*, World Bank.
- Dufrénot G. et E.H.A. Sakho, [2008], *Enjeux des politiques macroéconomiques des pays de l'UEMOA*, Economica, Paris.
- FAO [2012], *The state of food insecurity in the world*, Rome.
- FARM [2008], *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest*, rapport FARM, 115 p.
- Géronimi V., L. Mathieu et A. Taranco, [2007], « Instabilité des prix des matières premières et politiques de stabilisation dans les pays en développement », in *La régulation des marchés agricoles internationaux*, Boussemart J.M., H. Delorme (eds), L'Harmattan.
- Guengant J.P. [2011], « Comment bénéficier du dividende démographique ? », collection *A savoir*, n°09, AFD.
- Honohan P. et T. Beck, [2007], *Making Finance work for Africa*, The World Bank.
- Kabore R.B. [2012], *L'état de l'agriculture en Afrique de l'Ouest*, éd. Firmament.

- Kaufmann D., A. Kraay et M. Mastruzzi, [2009], « Governance matters VIII », *Policy Research Working Paper* n°4978, World Bank.
- Kremer M. [1993], « Population Growth and Technological Change: 1 Million B.C. to 1990 », *Quarterly Journal of Economics*, August.
- Lesjone N. [2011], « Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne ? », fiche n°14, collection *A savoir*, n°05, AFD.
- Losh B. et Fréguin-Gresh S. [2011], « Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne ? », fiche n°7, collection *A savoir*, n°05, AFD.
- Mathieu L. [2012], « Convergence nominale vs convergence réelle en zone UEMOA », *Document de travail*, avril, Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure, Commission de l'UEMOA.
- Meisel N. et J. Ould Aoudia [2008], « La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement? », *Document de travail*, AFD.
- Meisel N. et J.P. Mvogo, [2007], « Quelles politiques de développement financier en zone franc ? », *Rapport thématique Jumbo* n°23, AFD.
- Nations Unies [2012], « World Population prospects : The 2010 Revision », Division de la Population, Département des Affaires Economiques et Sociales, *Nations Unies*, en ligne : <http://www.un.org/esa/population>.
- Organisation Internationale du Travail [2002], *Women and Men in the Informal Sector : A Statistical Picture*, Employment sector, OIT.
- Oudin X. [2011], « Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne ? », fiche n°4, collection *A savoir*, n°05, AFD.
- Pisani-Ferry J. [1994], « Union monétaire et convergence: qu'avons nous appris? », *Document de travail* 94/14, CEPII.
- Ravallion M. et S. Chen [1997], « Distribution and poverty in developing and transition economies: new data on spells during 1981-1993, *World Bank Economic Review*, 11.
- Rodrik D. [2007], *One Economics, Many Recipes*, Princeton University Press.
- Sala-i-Martin X, G. Doppelhoffer et R. Miller [2003], « The empirical determinants of growth: a bayesian averages of classical estimates approach », *American Economic Review*.

ANNEXE I.1

Figure 27: PIB/hab réel PPA par régions (base 2005, dollars PPA)



Source : World Development Indicators (WDI), Banque mondiale, calculs de l'auteur

Tableau 20: Seuil de pauvreté à 2\$/jour par régions

Nombre de personnes vivant avec moins de 2\$/jour (millions)			
	1981	1990	2005
Afrique sub-saharienne	294	392	554
Amérique latine et Caraïbes	89	95	94
Asie de l'Est	1277	1276	730
Asie du Sud	802	933	1092
Europe de l'est et Asie centrale	35	30	39
Moyen Orient et Afrique du Nord	46	45	52
Total	2544	2771	2562

Source : WDI, Banque mondiale

ANNEXE I.2

Tableau 21: Taux de croissance du PIB/hab²¹ par zones économiques

	1960-2007	1960's	1970's	1980's	1990's	2000's
UEMOA	0,52	2,30	0,51	-1,01	0,05	0,37
CEDEAO hors UEMOA	1,00	0,23	1,26	-0,01	0,13	3,63
SADC	2,28	2,59	3,70	1,10	1,31	2,86
ASEAN²²	4,47	4,09	5,49	3,59	4,37	4,89

Source : WDI et calculs des auteurs

²¹ Taux de croissance du PIB/hab réel, base 2000 (source WDI).

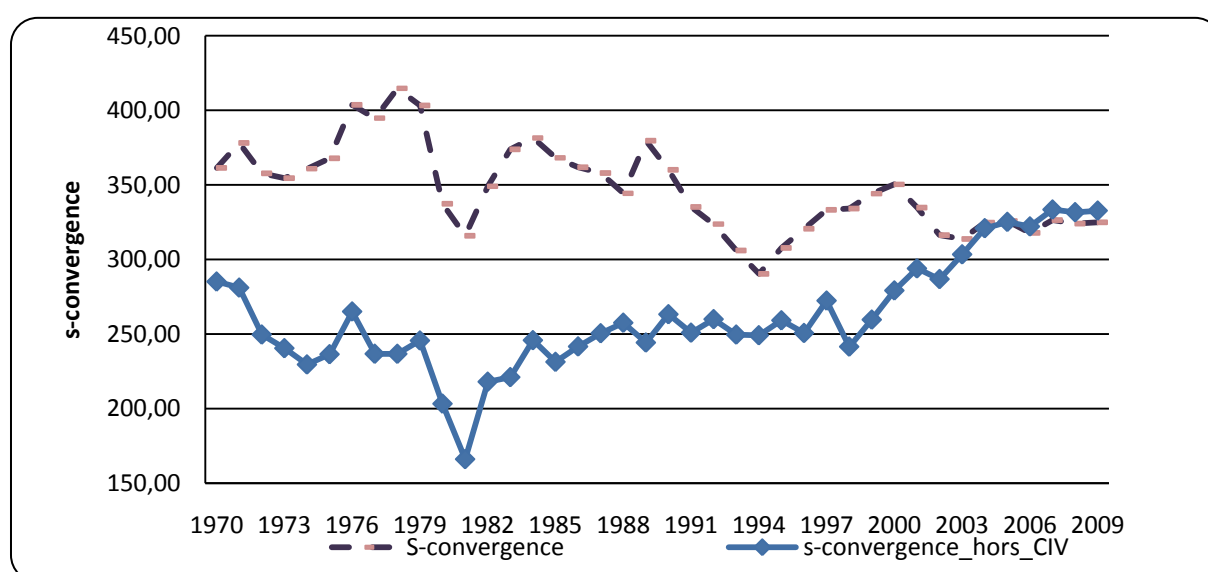
²² A l'exclusion de la Birmanie et de Brunei.

ANNEXE I.3

Tableau 22 : σ -convergence appliquée aux indicateurs de convergence réelle

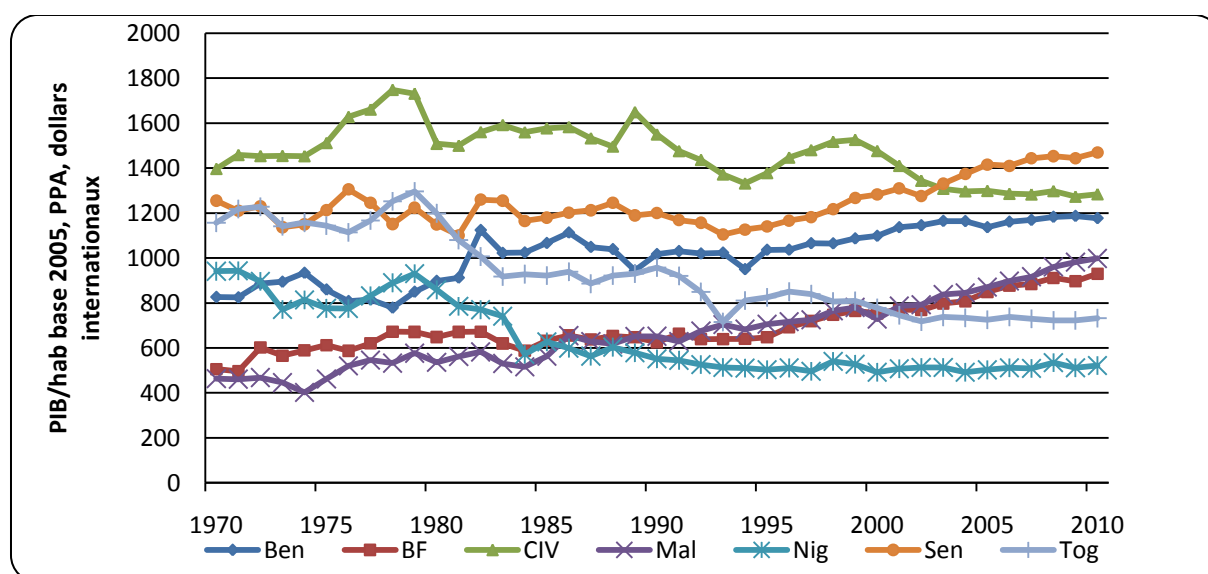
σ -convergence	1970	1993	2011
<i>Convergence réelle</i>			
PIB/hab, base 2005, PPA	370,68	320.24	333.72
PIB/hab, base 2005, PPA, hors Côte d'Ivoire	333.83	224.39	329.94

Source : données Commission, calculs de l'auteur

Figure 28 : Indicateurs de σ -convergence sur les séries de PIB/hab

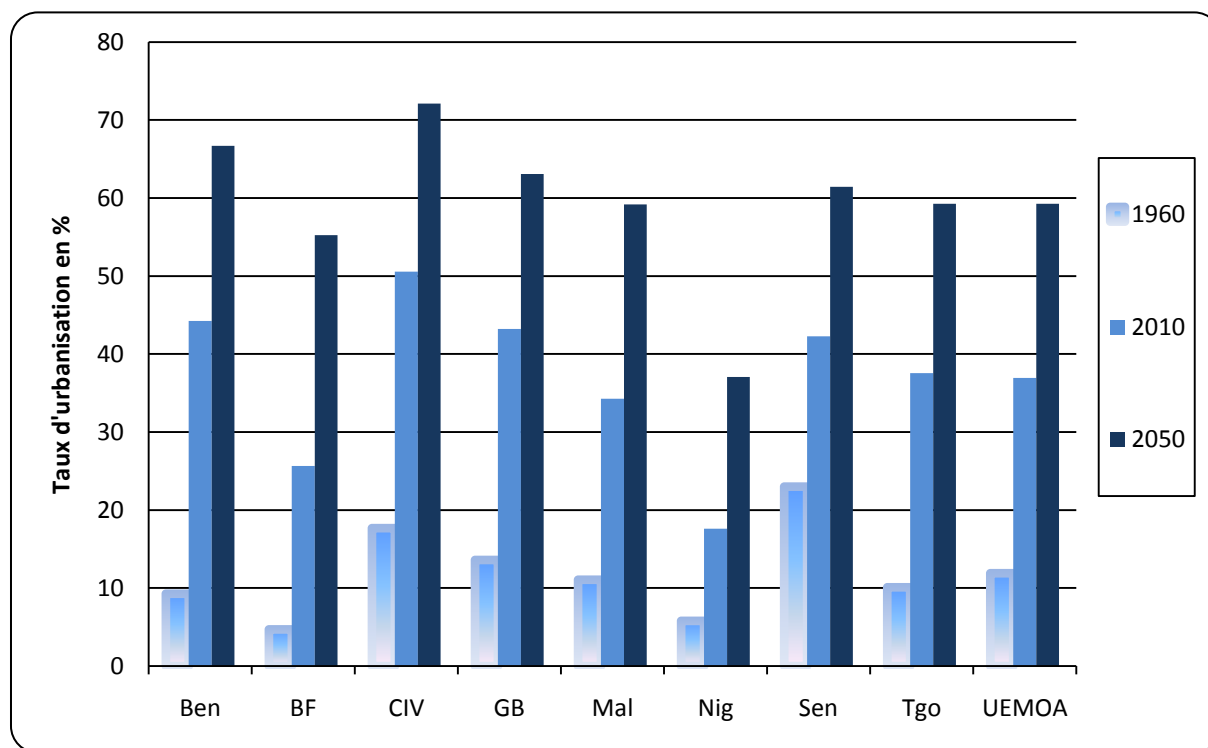
Source : Penn World Table, calculs de l'auteur

Figure 29 : Evolution des PIB/hab, base 2005 corrigées PPA



Source : Penn World Table, calculs de l'auteur

ANNEXE II.1

Figure 30 : Evolution des taux d'urbanisation, pays de le l'UEMOA

Source: Données World Population Prospects : The 2010 Revision, <http://www.un.org/esa/population>
 Hypothèses: on a retenu les hypothèses médianes tant sur la fécondité, que la mortalité ou la migration

Tableau 23 : Part des VA sectorielles (% PIB coût des facteurs)

	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire	
	95-00	05-10	95-00	05-10	95-00	05-10
Bénin	32.8	35.3	12.3	14.3	54.9	49.0
Burkina-Faso	32.2	36.8	21.1	20.0	46.7	43.1
Côte d'Ivoire	24.6	25.5	19.2	26.2	56.2	48.2
Mali	40.1	38.3	17.4	22.3	42.4	39.4
Niger	35.3	45.3	15.9	14.3	48.3	40.4
Sénégal	19.9	16.0	23.3	23.6	56.8	60.4
Togo	34.9	43.7	18.6	19.4	46.4	36.8

Source : Base de données de la surveillance multilatérale, Commission de l'UEMOA. Calculs de l'auteur
 Moyennes simples par période

Tableau 24 : Nombre de tracteurs en moyenne par décennie

	1960-70	1970-80	1980-90	1990-00
UEMOA	1360	3657	6710	10226
Bénin	68	88	127	168
Burkina Faso	40	83	240	1322
Côte d'Ivoire	686	2264	4281	5644
Mali	285	719	1365	2307
Niger	10	66	139	150
Sénégal	228	365	466	544
Togo	44	71	91	89

Source : Données FAOSTAT, calculs de l'auteur

Insuffisance de données pour la Guinée-Bissau

Tableau 25 : Nombre d'actifs agricoles par tracteur disponible

	1970-80	1980-90	1990-00
UEMOA	12649	7047	6461
Bénin	8923	6904	7489
Burkina Faso	34867	13467	3223
Côte d'Ivoire	891	543	503
Mali	2427	1352	921
Niger	26526	14025	17314
Sénégal	5038	4351	4724
Togo	9873	8689	11056

Source : Données FAOSTAT, calculs de l'auteur

Insuffisance de données pour la Guinée-Bissau